

## **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 13 JANVIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le treize janvier à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal, légalement convoqués le six janvier conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle des fêtes Bernard Martin située rue Jean Jaurès à Garennes sur Eure.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Jean-Pierre GATINE, Maire, Monsieur Daniel DOUARD, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme Martine LEPETIT, 2<sup>ème</sup> adjointe, M. Thierry MARTIN, 3<sup>ème</sup> adjoint, M. Jean-François BOURGOIN, Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS, M. Gilbert LETENNEUR, Mme Sophie LECOINTRE, M. Arnaud BABY, Mme Nadine PAUL, M. Gilbert GENESTE, Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA, M. Franck FERREIRA, M. Jocelyn CHARRON, Mme Estelle LE FLOCH, conseillers municipaux.

### **ABSENTS EXCUSÉS ET AYANT DONNÉS PROCURATIONS :**

Mme Coralie COLLIN-EMERY à Mme Martine LEPETIT,  
M. Guillaume DOUARD à M. Daniel DOUARD,  
Mme Catherine BARBEY-LECOMTE à M. Gilbert LETENNEUR.

### **ÉTAIT ABSENTE :**

Mme Kendy SAUTRON.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Martine LEPETIT.

\*\*\*\*\*

## ***ORDRE DU JOUR***

### **Administration générale**

**1** - Informations sur les décisions prises par le maire du 23 novembre 2022 au 31 décembre 2022 dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

### **Environnement**

**2** – Avis à formuler suite à la consultation du public relative à la demande d'autorisation présentée par la SAS ENERGIE BIO NORMANDIE pour l'exploitation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de VILLIERS EN DESOEUVRE

***Un représentant de la société sera présent pour donner des informations sur ce projet.***

### **Fonction publique**

**3** – Mise en œuvre du télétravail

**4** – Recrutement d'agents contractuels

## **Finances locales**

**5** – convention de participation financière entre le SIEGE et la commune pour le remplacement des lampes à mercure rue Pasteur

**6** – Annulation de la délibération n° 2022-39 du 22 juillet 2022 sur le reversement de la taxe d'aménagement à l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE

## **Comptes rendus divers**

### **Informations de Monsieur le Maire**

#### **Questions écrites**

#### **Questions orales**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 20h10.

Monsieur le Maire informe que la séance du Conseil Municipal fait l'objet d'un enregistrement audio pour permettre une bonne transcription du procès-verbal et d'un enregistrement vidéo en direct sur Facebook.

Monsieur le Maire est désigné président de séance.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de désigner un(e) secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2125-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame Martine LEPETIT a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

La secrétaire de séance sera assistée de Madame Paola CHAVOIX, secrétaire générale.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux ce qui amène à :

<i>Nombre de conseillers en exercice</i>	<b>19</b>
<i>Nombre de présents</i>	<b>15</b>
<i>Nombre de procurations</i>	<b>3</b>
<i>Nombre de votants</i>	<b>18</b>

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article 3 du règlement intérieur du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande à Madame Martine LEPETIT, secrétaire de séance, de valider le quorum.

Monsieur le Maire propose d'inverser le point n° 1 et le point n° 2 afin de présenter le projet de l'installation d'un méthaniseur.

Monsieur le Maire demande aux représentants qui vont présenter ce projet s'ils acceptent d'être filmés. Les représentants acceptent.

**N° 2 - AVIS A FORMULER SUITE A LA CONSULTATION DU PUBLIC RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉE PAR LA SAS ENERGIE BIO NORMANDIE POUR L'EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION SUR LE TERRITOIRE DE VILLIERS EN DÉSŒUVRE**

***Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire***

*Des documents ont été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à la séance.*

**M. le Maire :**

Par arrêté préfectoral n° DCAT/SJIPE/MEA/22/056, Monsieur le Préfet de l'Eure a prescrit une consultation du public relative à la demande d'autorisation présentée par la SAS ENERGIE BIO NORMANDIE pour l'exploitation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de VILLIERS EN DÉSŒUVRE.

De ce fait, j'ai demandé aux représentants de cette société de bien vouloir présenter cette installation aux membres du Conseil Municipal et afin de répondre à toutes les interrogations de chacun.

Avant de laisser la parole à ces 2 représentants, pourquoi sommes-nous consultés ? Nous ne sommes pas une commune voisine mais lors de la méthanisation apparaissent des digestats qui sont des reliquats de la fermentation suite à l'obtention du méthane. Ils vont être répandus sur un ensemble de terres nous impactant sur la commune de Garennes sur Eure par un lot de 16 ha.

Je laisse donc la parole à ces représentants.

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Bonjour à tous. Nous sommes là pour vous présenter notre projet d'unité de méthanisation. Nous sommes sur un projet collectif à 8. Je suis Mathieu LARBRE, agriculteur installé depuis 2018 sur Épièds. Yoann est installé sur Villiers en Désœuvre, Fabrice et Yannick sur Villiers, Olivier LEGRIS, Clément XXX et Jean-Luc XXX et enfin Philippe XX.

À nous 8, ça représente une surface totale de 1800 ha et on va préciser tout de suite que ce ne sont pas 1800 ha destinés au méthaniseur mais seulement une partie. On a calculé aussi la distance moyenne de chaque parcelle par rapport au site, cela représente 6 km en moyenne.

**La méthanisation.**

Le processus consiste en une dégradation de matières organiques pour produire du bio gaz renouvelable contrairement aux énergies fossiles. Ça sera principalement pour notre projet, chaque projet est différent, principalement des matières végétales, pour moitié du tonnage ce qu'on appelle des cultures intermédiaires – ce sont des cultures qu'on va semer entre 2 cultures principales pour la graine (du blé, de l'orge, etc.) – qui vont être ensilées pour alimenter le méthaniseur permettant d'avoir des sols couverts toute l'année.

Nous avons aussi pour but de valoriser des résidus de destination de plantes aromatiques puisqu'on a un gisement, à côté, à 1 km où se déroulera la distillation par Normandie Arômes. Nous aurons de la distillation de fenouil, de chanvre, de thym et de romarin dont les résidus qui sont des déchets seront valorisés. Nous voulons également valoriser les résidus de coopératives que sont les restes de triage de grain, nous avons vu avec les coopératives locales. On a lancé l'idée à SNA puisque Villiers est sur le territoire de Seine Normandie Agglo mais pourquoi pas s'étendre aussi aux communes alentours puisque Garennes est sur le Grand Évreux, Ivry la bataille côté sur Dreux, pourquoi pas lancer l'idée aussi pour les communes alentours.

On a lancé l'idée de faire une plate-forme de collecte de déchets verts pour les communes alentour car dans le cas de Villiers, il faut aller à Saint Aquilin de Pacy, ça commence à faire un peu de route.

On a vu à l'usine Boursin de Croisy, ils ont également des déchets après leur process de fabrication qui s'appellent du lactosérum, il s'agit tout simplement du petit lait. L'intérêt est double, c'est du win-win, il est gagnant pour nous même si le lactosérum n'est pas la matière la plus méthanogène, qui va avoir un pouvoir méthanogène élevé par contre ça va être de la matière très liquide qui pourra compenser nos matières sèches donc nous permettre de consommer moins d'eau sur l'unité en elle-même. Ce qui nous intéresse aussi, c'est de le récupérer chaud et pour ça, ils consomment de l'énergie pour refroidir leur lactosérum or nous, ça nous intéresse de l'avoir chaud, qu'ils ne le refroidissent pas parce que pour la méthanisation, la macération de nos matières, il faut une température entre 40 et 50 degrés. Ça nous intéresse donc de l'avoir chaud pour consommer moins d'énergie à chauffer nos cuves. Dans un tel schéma, on essaye de penser à un cercle vertueux, ils sont intéressés parce qu'ils consommeront ce gaz-là, l'injection du gaz de ce projet pourra alimenter ce qu'on appelle la boucle de la Vallée d'Eure (Pacy/Anet). Ils consommeront également du gaz pour approvisionner le méthaniseur, etc.

#### La genèse du projet.

C'est une réflexion qui a au moins 5 ans entre nous. L'idée de départ est de trouver un moyen pour diversifier nos exploitations et les rendre plus durables économiquement et aussi agronomiquement. Cette réflexion nous a menés à la méthanisation parce qu'elle nous permet de cultiver différemment, de diversifier, faire plus de cultures. Dans notre projet, sur les 8, 4 sont partiellement en agriculture biologique et ce projet peut consolider, voire augmenter les surfaces en bio, c'est-à-dire permettre à certains de se lancer et pourquoi pas augmenter les surfaces. Pourquoi consolider les surfaces bio ? Parce qu'une des grosses problématiques en bio, c'est ce qu'on appelle les amendements, la difficulté de trouver des engrais car on ne peut pas utiliser d'engrais chimiques, ça fait partie du cahier des charges et concrètement il s'agit d'acheter de la fiente de poules qui arrive d'autres pays en Europe. Là, le digestat – qui est notre sous-produit, les résidus que nous avons après la production de gaz – peut être répandu sur les surfaces bio et régler une partie des problématiques de la culture biologique.

Encore une fois nous sommes sur un projet collectif, nous sommes 8, pourquoi nous 8 ? Parce qu'on a l'habitude de travailler ensemble de plusieurs manières, que ce soit l'utilisation de matériel en commun, on peut aussi parler du groupement pour la luzerne autour du Villiers, on sait où se regrouper, on fait chacun notre carré de luzerne pour faire venir – il faut une surface assez conséquente – la coopérative qui s'occupe de tout ça. On a l'habitude de travailler ensemble sur un certain nombre de points.

Bien sûr il s'agit d'un projet environnemental avec une énergie renouvelable, un projet qui a 5 ans et qui prend encore plus de sens dans le contexte actuel.

Donc un gaz vert local qui sera consommé localement puisque ça alimentera une boucle en circuit fermé, ça ne partira pas en région parisienne ou ailleurs, c'est vraiment pour alimenter la vallée.

Bien sûr c'est un projet de territoire avec un soutien fort de la communauté d'Agglo SNA mais également le Grand Évreux, pour toutes les communautés d'Agglo c'est un objectif assez élevé en termes d'énergie renouvelable. La méthanisation est un des gros points qui peut permettre de remplir ces objectifs en termes d'énergies renouvelables, on a des panneaux solaires, l'éolien – malheureusement on y revient un peu, les projets éoliens sont freinés en ce moment – et la méthanisation. Finalement il n'y a pas énormément de leviers, voilà pourquoi c'est un projet de territoire qui répond aux objectifs des communautés d'Agglo.

Cela permettra d'augmenter la diversité de nos cultures, ce qui est d'autant plus important que dans notre secteur, c'est plutôt un point faible. Nous sommes sur un secteur qui, par rapport au contexte climatique, à la qualité des terres, etc. malheureusement n'offre pas la possibilité de faire énormément de cultures différentes, en tout cas pas assez. Cette diversité de cultures permettra d'allonger nos rotations, d'avoir plus de leviers agronomiques, plus on a de leviers agronomiques et moins on a besoin de la Chine, pour faire simple, de pesticides.

Cela entraînera une diminution des épandages chimiques, une partie de nos engrais chimiques sera remplacée par le digestat qui est un engrais organique, bon pour la vie du sol.

Pourquoi une baisse des pesticides ? Concrètement une culture qui va être destinée à la méthanisation est une culture intermédiaire, si elle est un peu malade, qu'elle a un peu de champignons, ce n'est pas grave car on va la récolter, l'ensiler au mois de mai avant qu'elle soit en maturité pour avoir une culture encore bien verte. De fait on va faire moins de traitement au niveau fongique et de même pour les insecticides et le désherbage, si la parcelle est un peu sale, ce n'est pas grave, c'est ensilé avant que les plantes soient à maturité, ça ne va pas réensemencer en mauvaises herbes. Pour toutes ces cultures, il y aura une large baisse de nos épandages en pesticides.

On a calculé que ce projet va générer 2 emplois directs sur site ainsi que 3 emplois indirects, indirects pourquoi ? C'est ce qu'on a calculé avec tous les prestataires qu'on va avoir, par exemple pour certains chantiers de travaux agricoles spécifiques, on va faire appel à des prestataires agricoles, l'ensilage par exemple, récolte et épandage mais aussi tous les prestataires en termes de maintenance car il y a énormément de maintenance. Ces créations d'emplois sont calculées en vitesse de croisière sans prendre en compte le chantier.

Vous pouvez voir un petit schéma pour visualiser que la méthanisation peut représenter un cercle vertueux pour une ferme. Il est également important de comprendre que nous sommes sur une méthanisation agricole, et je précise bien agricole, et ce qui nous intéresse, c'est la synergie qu'il peut y avoir entre la ferme, l'exploitation et l'unité de méthanisation. Sur le schéma, on voit bien tous les entrants qui permettront d'alimenter le méthaniseur, derrière on aura un sous-produit qui est le digestat pour épandre dans nos champs, ce qui nous permettra à nouveau de cultiver, etc. De l'autre côté, on a la production de gaz.

Il existe 2 types de méthanisation. Nous concernant, ça sera une méthanisation par injection directe, c'est-à-dire qu'on produit du gaz qu'on va injecter dans le réseau. Il existe également une méthanisation cogénération, c'est-à-dire qu'on produit toujours du gaz pour produire de l'électricité, pour faire tourner des turbines qui produisent de l'électricité.

Sur le site d'implantation, en réflexion avec tous nos collègues pour avoir un point le plus central possible, on a pris plusieurs aspects en compte, d'une part la proximité, d'autre part s'assurer de bien avoir les accès suffisants sur le site mais également être suffisamment éloigné des habitations pour éviter d'avoir des nuisances pour les habitants.

**Monsieur le Maire** : est-il possible de situer l'implantation sur le plan projeté.

**SAS BIO ENERGIE NORMANDIE** : Le site est en hauteur, ce qui nous paraît bien par rapport au terrain naturel, par rapport aux courbes de niveau, cela permet de ne pas voir le site de trop loin de par la topographie. Nous avons un site qui est assez camouflé, qui est peu visible, il est important de pouvoir le dissimuler dans le paysage pour le bien de tous.

**Mme Nadine PAUL :** Y a-t-il des habitations autour de votre site ? À quelle distance est la plus proche habitation ?

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** La plus proche habitation se trouve à 550-600 m environ quand l'exigence réglementaire impose 200 m. Les habitations d'où le site sera visible se trouvent à 750 m du fait du relief entre le lotissement et le site du projet. Depuis la route qui va de Villiers à Chanu, le méthaniseur sera très peu visible. Nous avons également choisi de l'enterrer de 3 m afin d'éviter un impact visuel, de plus les alentours seront paysagés.

Sur la parcelle cadastrale dédiée, il est prévu de faire un merlon, une butte de 3 m de terre avec des arbres, tout sera arboré pour essayer de limiter les nuisances par rapport aux maisons les plus proches.

Le site est composé d'un hangar qui sera équipé des panneaux photovoltaïques. Nous aurons une zone de stockage qui permettra d'y mettre les récoltes en attente de traitement, en attendant de les mettre dans le digesteur qui fera tout le travail par rapport à la décomposition de la matière organique. C'est dans le digesteur que nous allons récupérer le bio gaz, le méthane.

Pour continuer le schéma du bio gaz, il y aura des éléments qui sont des systèmes de filtration du bio gaz et d'injection dans le réseau, le bio gaz passera par les postes GRDF qui sont en périphérie du site pour ensuite partir dans le réseau local pour être consommé dans la boucle qui s'étend entre Anet et Pacy.

Nous aurons une petite lagune qui permettra de récupérer les eaux de pluie, ce n'est pas une lagune qui servira à stocker du digestat contrairement à certains méthaniseurs. Nous avons fait le choix de garder le digestat à l'abri. Vous aurez donc 2 premières cuves qui seront des digesteurs et une 3<sup>ème</sup> cuve nous permettant de le garder bâché. Ceci pour 2 raisons, éviter – s'il y en avait – toute odeur puis pour pouvoir capter le gaz résiduel qui pourrait être présent dans ce digestat. Le méthane est un gaz 2 fois plus polluant que le CO<sup>2</sup>, l'idée est donc de le capter pour en faire quelque chose.

**M. le Maire :** Le méthane est produit sur la grosse cuve ?

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Vous avez un digesteur et un post digesteur. Le circuit de la matière qu'on rentre ensilée passe dans l'un puis dans l'autre et enfin dans la dernière cuve de stockage.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Vous parlez beaucoup du digesteur mais on m'a dit qu'il était important de connaître le tonnage du digesteur ou des entrants.

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Nous serons entre 35 à 40 t par jour de matière verte. C'est bien ça qui donne le dimensionnement du méthaniseur.

Nous allons donc intégrer le projet le plus possible dans le paysage. Nous aurons également des choix de couleur par rapport au gazomètre (bulle qui est par-dessus), on voit des choses aujourd'hui qui permettent de les rendre quasiment invisible avec des ciels de toit de la couleur du ciel et pour en avoir vus, cela s'intègre très bien dans le paysage. Il y en a dans la plaine entre Vernon et Etrepagny.

**M. le Maire :** quel est le méthaniseur le plus près ?

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE** : Il y a celui qui est à la sortie de Tilly qui est en construction.

**M. Jean-François BOURGOIN** : Sur les réseaux sociaux, on nous dit que 40 méthaniseurs sont prévus dans l'Eure.

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE** : Il y en a davantage à l'ouest du département mais dans notre secteur, nous sommes un peu à la traîne à ce niveau-là, il y en a peu dans notre secteur.

Par rapport aux chiffres que vous évoquez, je pense qu'il y a également une autre raison qui est que les autres méthaniseurs ont également, comme entrant, du lisier, des effluents d'élevage. Nous concernant, nous ne l'avons pas intégré car nous voulions avoir quelque chose de propre et sans odeur.

Cela nous amène sur les craintes habituelles, les odeurs. C'est un sujet auquel on ne sera pas confronté car on n'entre que des matières végétales qui seront traitées dans des cuves fermées avec l'absence de nuisances pour nos concitoyens.

**Mme Nadine PAUL** : Effectivement sur les réseaux sociaux, beaucoup de personnes parlent ce soir. Il est beaucoup question des odeurs, quelles sont les odeurs en réalité ? Quel sera l'impact ? Est-ce que ça ressemble à de la boue par exemple ?

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE** : Nous nous sommes déplacés sur plusieurs sites dont un à Etrepagny l'an dernier, qui est un projet très proche en termes d'alimentation du méthaniseur. Le lendemain des épandages, je me suis rendu à ce méthaniseur et honnêtement je n'ai senti aucune odeur.

**Mme Nadine PAUL** : Vous êtes partie prenante du projet et n'allez pas me dire le contraire. Dans votre présentation et depuis le début, j'ai noté que vous utilisez volontairement des mots qui parlent très bien à tout le monde, du végétal, des plantes aromatiques, une idée de coopérative, des collectes de déchets verts, vous utilisez des parcelles biologiques, vraiment un vocabulaire qui a l'air parfaitement bio et tout à fait sain mais j'ai plusieurs questions que les personnes me posent. Quid de la circulation et du nombre de camions que ça va représenter ? N'oublions pas qu'à Garennes nous sommes déjà impactés sur une société qui vient d'obtenir d'enterrer ses déchets sur un terrain qui n'est pas loin. Je voudrais savoir si, dans une de vos présentations, vous abordez quel impact aura, pour nous à Garennes, la circulation des camions sur la route qu'ils vont utiliser.

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE** : La circulation est effectivement un point qui est souvent soulevé. On peut vous dire aujourd'hui, lissé sur l'année pour avoir une mesure de la chose, ça représente 2 véhicules par jour qui se rendent sur le site.

**Mme Nadine PAUL** : Quand vous parlez de véhicules, des gens vous entendent et vous regardent, il faut être très précis, ce sont des camions de combien de tonnes ?

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE** : 2 camions ou 2 tracteurs, après les équivalents en tonnage sont à peu près là.

**Mme Nadine PAUL** : Avez-vous une idée du tonnage ?

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** C'est indiqué, regardez, des bennes de 20 t. Les chiffres que vous voyez concernent l'ensemble du projet. Garennes va être impactée, en termes de circulation, par 1/12 du projet en termes de surface, ce qui va proportionnellement correspondre au trafic dont nous parlons.

**Mme Nadine PAUL :** Donc 2 camions par jour ?

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** 1/12 du projet voire 1/15 du projet.

**Mme Nadine PAUL :** Avez-vous l'itinéraire emprunté ?

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Cela va être le même itinéraire qu'on prend pour aller vendre nos céréales au silo de Bueil par exemple. Après il faut savoir que dans un système céréalier, quasiment toute notre récolte va être concentrée sur les mois de juillet/août. Vous avez déjà sûrement vu des tracteurs avec des bennes à cette époque sur la route. Avec ce projet, on va cultiver différemment, ce qui va diminuer le trafic de la moisson parce que ce qui va être ensilé en mai ne va pas être récolté au mois de juillet. Nous avons donc du plus et du moins parfois. C'est pour ça qu'on a détaillé également ces points, il faut voir l'augmentation nette, on a une diminution en termes de calendrier à laquelle se rajoute le fait que nous allons moins faire d'épandage de pesticides donc des trajets en moins du tracteur.

**Mme Nadine PAUL :** Y a-t-il un système légal qui permet un contrôle ? Cela vous fait sourire mais on sait très bien comment ça se passe dans la réalité.

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Non, je ne souris pas mais un contrôle de quoi ?

**Mme Nadine PAUL :** S'il y a risque d'arriver chez nous par exemple.

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Ce qui va arriver chez vous ? À partir du moment où on ne va pas déplacer les champs, effectivement ils resteront bien à leur place. L'ensemble de la superficie de tous les exploitants concernés représente 1800 ha et ce que nous rentrerons dans le méthaniseur représente environ 400 à 500 ha par an, tout confondu scindé entre les cultures dédiées et les cultures principales. En aucun cas on va arroser en digestat les 1800 ha tous les ans, ce qui rentre va ressortir, ce qu'on va chercher à la parcelle est remis à la parcelle, notre intérêt est de ne pas appauvrir nos sols, on ne peut pas se permettre d'appauvrir nos sols, de tirer dessus et de ne jamais remettre de matière organique, on n'aurait aucun avantage à faire ça sinon dans 10 ans on ne sera plus paysans, on aura des sols qui ne fonctionneront plus. Le but est de ramener aux parcelles ce qui a été pris, il y a juste la partie méthane qu'on ne ramènera pas.

**Mme Nadine PAUL :** Et le choix du terrain de Garennes a été fait comment ?

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Il n'y a aucun choix de terrain, c'est juste qu'aujourd'hui, vous avez vu ce projet parce que la commune de Garennes est concernée par le plan d'épandage du digestat. Je suis éleveur, je fais déjà un plan d'épandage pour le fumier de mes animaux, ce sont des choses qu'on fait depuis toujours donc à partir du moment où on met des engrais organiques, on est obligé de tenir un plan d'épandage. Là, c'est la même chose pour l'ensemble des agriculteurs du collectif.

**Mme Nadine PAUL :** Excusez-moi d'insister mais il appartient à qui ce terrain ?

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** En l'occurrence, je crois qu'il appartient à M. Philippe GUITEL qui a une parcelle en montant la côte après le cimetière.

**Mme Nadine PAUL :** Qui est dans votre collectif ?

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Exactement.

**Mme Nadine PAUL :** C'est pour qu'on comprenne un peu comment ça marche.

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Oui bien sûr. Après je vous invite aussi à regarder, une enquête publique se déroule actuellement.

**Mme Nadine PAUL :** Oui, oui, ne vous inquiétez pas, on va regarder.

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Tout est consultable et vous avez aussi le détail des parcelles.

**Mme Nadine PAUL :** Je voulais vous poser une question et après je ne vous embête plus. On avait posé cette question, il y a un an au conseil municipal, à notre maire, quand il y a eu les articles dans les journaux et un collectif de riverains, à Chanu, qui s'est créé, on avait demandé à Jean-Pierre GATINE ce qu'il pensait de ce projet et à l'époque il nous avait répondu que comme on n'était pas concernés, en gros il ne pouvait pas répondre.

On sait aujourd'hui qu'on a bien fait de poser la question parce que nous sommes concernés et je voudrais savoir ce que vous pensez, vous, de l'action des riverains de Chanu ? Qu'est-ce que vous répondez à leurs multiples questions ? On a tous eu le document qui nous a été fourni par la mairie, j'ai lu leur article et je me suis mise aussi sur le rapport de la méthanisation qui a été présenté à l'Assemblée Nationale par des scientifiques, je pense que vous connaissez ce rapport sur la méthanisation.

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Tout dépend de quels scientifiques vous parlez.

**Mme Nadine PAUL :** Il s'agit quand même d'une mission qui a été faite par l'État et sur la méthanisation donc on peut imaginer que ça répond à quelques questions. Ce n'est pas tout beau, tout rose, il ne faut pas croire que tout est beau et que tout est rose, vous avez votre avis comme chacun au fond de soi. Je trouve dommage, ce soir, de n'avoir qu'une version pour prendre position sur quelque chose, c'est une enquête publique, ça aurait été bien que les 2 parties soient présentes pour qu'on puisse, nous, comprendre ce qui est positif pour vous, négatif pour eux pour qu'on puisse se faire davantage une idée.

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** On est d'accord sur le principe. Je ne sais pas à quoi vous faites allusion par rapport au comité, il est vrai qu'on connaît quelques réclamations qu'ils ont faites par rapport au trafic et aux nuisances pour lesquelles apparaissent des craintes.

**Mme Nadine PAUL :** Je pense qu'il y a plus, il y a une mise en demeure, non ? Ce ne sont pas que des craintes.

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Je ne sais pas, on ne parle pas de faits bien précis donc je ne vais pas m'étendre sur le sujet, je ne sais pas exactement. Effectivement quand on a un projet, des personnes sont pour quand d'autres sont contre, on veut bien l'entendre.

On est venus ce soir vous expliquer, effectivement il n'y a pas d'opposition mais je suis invité ici pour vous présenter notre projet comme il va être fait avec des choses vraies, on est de vrais agriculteurs, on n'est pas derrière notre écran.

**Mme Nadine PAUL :** Je me permettais de vous dire ça, on se permet de vous poser des questions parce que du coup on n'a qu'une version.

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Et on est là pour y répondre et on y répondra autant que possible, il n'y a aucun problème. Venez nous voir dans nos fermes, les portes sont toujours ouvertes.

**Mme Nadine PAUL :** Il n'y a pas de souci, je vais venir très vite.

**M. Gilbert GENESTE :** Les cultures intermédiaires, je n'ai pas bien compris. Vous les cultivez en mai ? C'est une alternance d'année en année ?

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Il y a d'une part les intercultures et les cultures intermédiaires qui sont mises entre 2 cultures. Évidemment quand on récolte une culture intermédiaire en mai, effectivement on ne va pas faire un blé derrière puisqu'il se sème en octobre. Néanmoins ça permettra de faire du maïs ou du tournesol derrière ou encore du sarrasin, du sorgho.

**M. Gilbert GENESTE :** La question que j'allais poser était pourquoi ne pas faire du blé plutôt que de l'herbe pour mettre dans le méthaniseur.

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Effectivement c'est un choix et c'est ce qu'on a expliqué tout à l'heure, on parlait de synergie entre les projets et nos exploitations, ça permet encore une fois de faire plus de cultures qu'on ne ferait pas sinon et tout à l'heure je vous parlais de leviers agronomiques, plus on fait de cultures, plus nos rotations sont longues moins on aura de problématiques de désherbage, moins on va épandre d'herbicides et ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres.

Aujourd'hui on cherche à allonger les rotations (le fait de passer d'une culture à l'autre au fil des années) car c'est aussi un levier agronomique. Pour désherber un champ, il y a beaucoup de leviers agronomiques, le travail du sol, la piste chimique avec un désherbage chimique, celle-ci peut en être une quand on est intégré avec un méthaniseur et l'allongement des rotations en mettant des cultures différentes, ce qui permet aussi de désherber.

Le but est d'avoir le plus de leviers possibles, cette installation tombe bien car elle nous permet aussi d'avoir un levier supplémentaire. Après vous dire qu'il est parfait, je ne sais pas mais c'est un levier de plus pour nous.

**M. Daniel DOUARD :** Juste 2 secondes pour expliquer le plan d'épandage car effectivement je connais un peu le métier pour l'avoir pratiqué. Le plan d'épandage existe déjà pour les stations d'épuration de nos communes permettant d'évacuer les déchets de nos communes. Il existe donc des plans d'épandage qui sont surveillés et contrôlés par l'État avec des analyses et la question que je me pose, vos plans d'épandage sont-ils également surveillés ?

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Effectivement ils seront contrôlés car on doit justifier de tout, on a des cultures principales à hauteur de 15 % maximum, l'État nous surveillera là-dessus et il est hors de question, pour l'État, qu'on en mette plus. L'entrée et la sortie des matières seront scrupuleusement contrôlées.

On peut ajouter aussi que le digestat en sortie de l'unité est systématiquement contrôlé, plusieurs fois dans l'année pour justement repérer d'éventuelles anomalies, c'est une sécurité.

**Mme Nadine PAUL :** C'est contrôlé par qui ?

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Ça sera contrôlé par des laboratoires.

**Mme Nadine PAUL :** À chaque fois que vous sortez, il y a un contrôle ?

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Pas à chaque fois, on a un lot qui va être contrôlé, chaque lot va être contrôlé et ça permettra d'avoir l'exacte teneur en minéraux (phosphore, potasse, azote, etc.) et d'ajuster les épandages en fonction.

Pour répondre à votre question, les analyses ne se font pas à chaque fois qu'on sort pour épandre, en fait c'est régulier, tous les 10 ou 15 jours. Des prélèvements en cuve sont réalisés pour être analysés ensuite à une fréquence assez régulière.

On peut ajouter aussi que déjà actuellement, on épand dans nos champs les engrais chimiques ou organiques et on doit tenir ce qu'on appelle un plan de fumure, on a des calculs à faire en fonction des teneurs en azote et autres. Actuellement on fait déjà tous ces calculs mais dans le cas du projet, au lieu d'avoir des engrais chimiques, on aura du digestat qui aura ses propres teneurs.

**Mme Nadine PAUL :** Y a-t-il des risques d'explosion avec le gaz ? Un système est-il mis en place autour au cas de la survenue d'un incendie ? Comment ça se passe ?

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Il y a beaucoup de précautions qui sont prises sur un site comme ça pour éviter les risques. Cependant le risque zéro n'existe pas mais les risques d'explosion n'existent pas car on n'a pas de gaz sous pression dans l'installation. On a un gaz dans le gazomètre (grande bâche au-dessus qui sert à récupérer le gaz) mais le gaz n'est jamais sous pression dans ces bâches. Ce n'est pas lui qui gonfle les bâches, même sur une installation qui n'est pas en fonctionnement, la bâche est tendue mais avec de l'air et pas avec le gaz. Il n'y a pas de risque d'explosion. Néanmoins il existe certains endroits où l'atmosphère est sensible, quand on est à côté d'une bouteille de gaz ou à côté d'une gazinière où le robinet serait ouvert, effectivement il y a des risques, ce ne sont pas des endroits où on fume, ce sont des endroits pour lesquels les accès sont réglementés. Il faut faire attention de ne pas intervenir n'importe comment. Des entreprises sont chargées de l'entretien et savent intervenir dans ce genre d'atmosphère.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Tout à l'heure vous avez dit que Garennes ne représente qu'un 12<sup>e</sup> de l'épandage mais votre grosse parcelle se trouve à Bousse, vous ne passerez donc pas par Garennes pour épandre sur Bousse ?

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** En effet mais cela ne fait pas partie de Garennes.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Non, ça ne fait pas partie de Garennes mais vous allez passer par où pour y aller ?

**Mme Nadine PAUL :** C'est pour ça que je demandais si vous aviez un croquis avec les itinéraires des camions.

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Ce qui va passer par le pont de Garennes-sur-Eure, ça va être ce qui va être cultivé sur la parcelle de 16 ha concernée par le plan d'épandage et ce qui va être cultivé sur Ivry, un peu plus haut sur le plateau.

Comme je vous ai dit, cela correspond à 1/12, voire 1/14 du projet. C'est seulement cette zone-là qui passera par le pont de Garennes. Pour La Couture, ça va passer par Epieds et ça va redescendre à Bueil.

Par rapport aux périodes d'épandage et de récolte, c'est vrai qu'on se fait peur avec les camions ou les tracteurs mais grosso modo sur l'année, on a 20 jours de récolte, ce n'est pas non plus énorme.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Tout à l'heure vous avez parlé de beaucoup de subventions, tant mieux mais quel est l'investissement de votre méthaniseur ?

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Premièrement on n'a pas parlé de subventions puisqu'on n'en a pas...

**M. Jean-François BOURGOIN :** Vous nous avez dit que vous étiez aidés par l'Agglo.

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Nous sommes soutenus.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Ça veut dire...

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Non, il n'y a rien d'économique, je peux vous l'assurer. Soutenus parce que ça répond aux objectifs environnementaux de SNA. À l'heure actuelle nous avons zéro subvention.

Aujourd'hui avec ces modèles subventions, on les a toujours a posteriori, on a du mal à savoir avant le projet combien de subventions on va avoir.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Avez-vous une réponse quant à l'investissement ?

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Tout est consultable, on est sur un projet à environ 6 millions d'euros.

**M. Daniel DOUARD :** Sur ce sujet, tout le monde le sait, il y a eu un projet de méthaniseur à Prey, qui a fait beaucoup de bruit mais qui était proche des maisons. Ce méthaniseur vient d'être arrêté par les promoteurs eux-mêmes et non pas par la préfecture, ni tous les services, ni toutes les enquêtes publiques qui ont été faites pour l'autorisation. Tout était d'accord, je crois qu'il y avait un projet qui était OK par le préfet mais je crois que malheureusement ce sont les promoteurs eux-mêmes qui l'ont arrêté pour des questions économiques content tenu de la conjoncture et du prix de l'électricité entre autres.

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** En effet mais je ne peux pas répondre à leur place.

**M. Daniel DOUARD :** Non mais je vous dis ce que j'ai pu entendre et c'est pour ça que je me pose la question de votre projet. Est-ce que ça viendra à jour, peut-être aurez-vous aussi malheureusement des soucis au vu de la conjoncture économique et en particulier du prix de l'électricité.

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Quand on vous parle d'un projet à environ 6 millions d'euros, c'est sûr que les études sont faites depuis quelques années déjà, le temps passe, l'enquête publique a mis longtemps à s'instruire. Effectivement l'année 2022, en termes d'augmentation, on peut s'attendre à des choses différentes néanmoins il est un peu trop tôt, pour nous, de dire qu'on arrête.

Aujourd'hui le projet est sur les rails, on essaye d'y aller et si économiquement il n'est pas viable, on en sera les premiers informés de toute façon.

**M. Daniel DOUARD :** Je voudrais répondre aussi à mon ami Jean-François effectivement, je fais partie de l'Agglo, que l'Agglo ne les finances pas du tout, aucune subvention ni pour celui qui existe qui était prévu à Pré, ni pour celui-là. Aucune subvention n'est prévue par les agglomérations pour ces projets mais à côté de ça, la transition écologique fait qu'il y a une demande pour ça parce qu'on aura des besoins, les besoins de méthane, de toutes matières économiques et énergétiques et qu'effectivement ça va dans le bon sens.

**M. Jocelyn CHARRON :** La production va s'axer entre Anet et Pacy, ça représentera quel volume de production et peut-être plutôt le pourcentage que ça apporte dans le réseau par rapport à la consommation actuelle ?

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Pour calibrer les installations, on fait appel à GRDF, on ne le fait pas de nous-mêmes. GRDF connaît la consommation utilisée à l'année sur une boucle, mois par mois et semaine par semaine. Tout ceci est analysé et on ne peut pas produire plus de gaz que ce qui est consommé à la période minimale de l'année. Voilà comment sont dimensionnées les choses, aujourd'hui ça nous assure aussi de pouvoir envoyer notre gaz dans le réseau pour qu'il soit consommé directement, il n'est pas stocké, il n'est pas envoyé dans un réseau RTE, il est vraiment consommé localement avec de faibles pressions.

**M. Jocelyn CHARRON :** Ça ferait quel volume ?

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** C'est un projet de 200 m<sup>3</sup> de gaz heure, ce sont des mètres cubes de gaz heure en débit.

**M. Jocelyn CHARRON :** Ce sera donc un débit continu ?

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Oui exactement, le but est d'alimenter de façon régulière la machine pour que ça ressorte également de façon régulière.

**M. Jocelyn CHARRON :** Vous allez donc suffisamment récolter pour le faire marcher toute l'année ?

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Oui.

**M. Jocelyn CHARRON :** Vous récoltez sur une période et après vous le stockez pour le remettre.

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Oui plus précisément sur 2 ou 3 périodes, comme je le disais tout à l'heure, ce qui nous permet d'avoir des trafics qui sont lissés, on n'aura pas par exemple un mois avec un trafic fou mais nous aurons 2 ou 3 périodes de 6 ou 7 jours chacune, ce qui représente à peu près une vingtaine de jours de récolte par an.

Vous voyez un plan, pour répondre à Madame par rapport aux riverains de Chanu, on a essayé de regarder tous les axes possibles pour pouvoir aller sur le site sans emprunter toujours la même voie. 4 axes se dessinent, évidemment tous les entrants et tout ce qui sort ne passera pas uniquement par Chanu, le but est d'étaler le trafic.

**M. Jocelyn CHARRON :** Ce sera essentiellement des camions ou des tracteurs ?

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Les 2. Ça représentera une vingtaine de tonnes, c'est une moyenne, un camion représente plutôt 29 t quand un tracteur va être entre 10 et 20 tonnes.

**Mme Nadine PAUL :** Je vais insister, puisqu'on a eu le document avec l'emplacement du terrain, pouvez-vous nous dire par où vous allez passer, à Garennes, pour aller au terrain ?

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est comme si on allait au silo de Bueil, on traverse Garennes, on descend, on arrive du cimetière, on passe devant l'école, après ça va légèrement à droite devant le cabinet médical, on arrive au stop, on va à droite, après on va à gauche pour traverser le pont...

**Mme Nadine PAUL :** Donc en fait vous utilisez la route de la déchetterie pour aller pareil devant l'école, etc. ?

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Oui.

**Mme Nadine PAUL :** En fait c'est la même route que les camions vont utiliser pour aller enterrer les déchets de l'entreprise donc il faut que les gens sachent qu'on était déjà intervenus sur le trafic que ça allait engendrer sur cette partie de route vers l'école et que donc aujourd'hui, il y a aussi les passages de ce projet en plus.

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Tout à fait et comme je vous ai dit, c'est aussi une diminution du trafic à la moisson au mois de juillet, vous en aurez moins à cette époque-là en conséquence.

**Mme Nadine PAUL :** Oui mais c'est votre réponse.

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** C'est la réalité, c'est automatique. On a tendance à moins voir les choses qui s'effacent.

**M. Daniel DOUARD :** Je ne vous ai pas entendu parler de Miscanthus, l'herbe à éléphant parce que je connais un méthaniseur dans l'Orne, je connais des agriculteurs là-bas qui ont fait et ils travaillent beaucoup avec du Miscanthus qui donne beaucoup de quantité parce que ce sont des herbes très hautes.

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Techniquement on n'a pas retenu ce choix parce que le Miscanthus est une plante qui fait rapidement de la silice, ce n'est pas une plante qu'on a privilégiée. On préfère des céréales immatures ou des mélanges avec des légumineuses qui permettent de capter l'azote dans l'air et de la restituer ensuite au sol pour nos cultures. Avez-vous des points sur lesquels vous souhaitez revenir ?

**Mme Nadine PAUL :** Si on dit non ce soir, que se passe-t-il derrière ?

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Je ne saurais pas vous répondre.

**M. le Maire :** Nous ferons une délibération avec un avis favorable ou défavorable, ça partira en préfecture qui décidera ensuite d'accepter, ou pas, le projet.

**SAS ENERGIE BIO NORMANDIE :** Ça fait partie de la consultation publique.

**M. le Maire :** Je vous remercie pour vos explications. On va passer au vote qui peut être à bulletin secret si un tiers le réclame sinon on passe au vote à main levée.  
Y-a-t-il quelqu'un qui souhaite voter à bulletin secret ? Personne.

À l'issue de ces explications, je vous demande de bien vouloir formuler votre avis sur l'exploitation de cette unité de méthanisation.

### **Délibération n° 2023-01**

*Vu l'arrêté préfectoral n° DCAT/SJIPE/MEA/22/056, Monsieur le Préfet de l'Eure a prescrit une consultation du public relative à la demande d'autorisation présentée par la SAS ENERGIE BIO NORMANDIE pour l'exploitation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de VILLIERS EN DÉSŒUVRE,*

*Conformément aux dispositions de l'article R.512-46-13 du Code de l'environnement, une consultation du public a été organisée du lundi 2 janvier 2023 à 9h au lundi 30 janvier 2023 jusqu'à 17h,*

*Conformément aux dispositions de l'article R.512-46-11 du code de l'environnement, le conseil municipal doit émettre un avis sur ce projet au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de la consultation,*

*Considérant que Monsieur le Maire a invité deux représentants du projet de la SAS ENERGIE BIO NORMANDIE pour présenter le projet,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et des représentants de la SAS ENERGIE BIO NORMANDIE,*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ÉMET** un avis favorable à l'implantation d'une unité de méthanisation sur la commune de VILLIERS EN DÉSŒUVRE qui sera exploitée par la SAS ENERGIE BIO NORMANDIE par :

**8 voix POUR** (M. Arnaud BABY, M. Jocelyn CHARRON, M. Daniel DOUARD, M. Guillaume DOUARD, M. Jean-Pierre GATINE, M. Gilbert LETENNEUR, Mme Catherine BARBEY-LECOMTE, M. Thierry MARTIN),

**4 voix CONTRE** (Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA, M. Franck FERREIRA, Mme Sophie LECOINTRE, Mme Nadine PAUL),

**6 ABSENCES** (M. Jean-François BOURGOIN, Mme Coralie COLLIN-EMERY, Mme Martine LEPETIT, M. Gilbert GENESTE, Mme Estelle THURET-LEFLOCH, Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS).

**M. le Maire :** Je vous remercie et cette délibération sera transmise à la Préfecture.

**Mme Nadine PAUL :** Paola, pouvez-vous nous redonner le résultat du vote.

**Mme la secrétaire générale** indique le résultat du vote.

## **N° 1 – INFORMATION DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION POUR LA PÉRIODE DU 23 NOVEMBRE 2022 AU 31 DECEMBRE 2022**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire**

*Un tableau a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à la séance.*

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des décisions prises par délégation :

<b>N° DÉCISION</b>	<b>DATE</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT</b>
D-2022/20	30/11/2022	Acte de sous-traitance conclu avec la société IDFN 82 rue Jeanne d'Arc 76000 ROUEN pour la prestation de bordures et de caniveaux suite aux travaux d'assainissement en traverse réalisés rue Marie Curie	<b>4 360,50 € HT</b>

**M. le Maire :** Je vous demande d'en prendre acte.

## **N° 3 - MISE EN ŒUVRE DU TÉLÉTRAVAIL**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire**

*Un projet de délibération et une convention d'accord cadre ont été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à la séance.*

**M. le Maire :** Les modalités de mise en œuvre du télétravail au sein de la collectivité ont été exposées en commission du personnel qui s'est tenue le 5 décembre 2022.

Un accord local relatif à la mise en œuvre du télétravail a été conclu le 19 mai 2022 entre le centre de gestion de l'Eure et les organisations syndicales représentatives du comité technique pour les collectivités qui emploient moins de 50 agents.

Considérant que c'est le cas de notre commune, je vous demande de bien vouloir instaurer le télétravail et de valider l'accord local conformément au projet de délibération qui vous a été transmis.

Je vous précise les conditions comme indiqué dans le projet de délibération.

**Mme Nadine PAUL :** Combien de personnes sont concernées aux services administratifs ?

**M. le Maire :** Cela représente 3 personnes.

**Mme Nadine PAUL :** Quid de l'accueil du public les jours de télétravail ?

**M. le Maire :** Nous ferons des roulements, nous essaierons de maintenir un service public bien sûr ouvert.

**Mme Nadine PAUL :** Ça veut dire que nous aurons alors un roulement des secrétaires à l'accueil ? Comment faire 3 jours de télétravail par semaine si on ne fait pas de roulement ?

**M. le Maire :** On n'a pas dit que tout le monde allait être 3 jours en télétravail par semaine.

**Mme Nadine PAUL :** C'est pour ça que j'ai demandé combien de personnes étaient concernées par les 3 jours.

**M. le Maire :** Les personnes qui pourront demander à faire du télétravail sont au nombre de 3 mais pas tout le monde en même temps. On n'impose pas 3 jours par semaine, ceux qui le souhaitent pourront faire du télétravail à hauteur de 3 jours maximum par semaine.

**M. Jean-François BOURGOIN :** les personnes concernées ont-elles été consultées ?

**M. le Maire :** oui, bien sûr.

**M. Gilbert GENESTE :** peut-on l'arrêter ?

**M. le Maire :** Si cela n'est pas nécessaire, le télétravail peut être suspendu.

**M. Gilbert GENESTE :** Si on s'aperçoit que cela ne va pas, peut-on revenir dessus ?

**M. le Maire :** oui, bien sûr

### **Délibération n° 2023-02**

*Vu le Code Général de la Fonction Publique : articles L 221-7 à L 227-4 et article L 430-1,*

*Vu le Décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,*

*Vu le Décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,*

*Vu le Décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,*

*Vu le Décret n° 2021-904 du 7 juillet 2021 relatif aux modalités de la négociation et de la conclusion des accords collectifs dans la fonction publique,*

*Vu le Décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 portant création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et magistrats,*

*Vu le Décret n° 2021-1725 du 21 décembre 2021 modifiant les conditions de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,*

*Vu l'Accord-cadre national du 13 juillet 2021 relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique,*

*Vu l'Accord local du 19 mai 2022 entre le Président du Centre de Gestion et les organisations syndicales représentatives du Comité Technique relatif à la mise en œuvre du télétravail,*

*Vu l'avis du comité technique du 15 mars 2022 du Centre de gestion relatif à la charte informatique,*

*L'accord national relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique, signé le 13 juillet 2021 entre le ministère de la transformation et de la fonction publique et les organisations syndicales représentatives des 3 fonctions publiques, sert de point d'appui à la négociation de proximité. Les négociations relatives au télétravail devaient être engagées au niveau local avant le 31 décembre 2021.*

*Dans le cadre de la négociation et des accords collectifs relatifs à certains domaines, dont le télétravail, mis en place par l'ordonnance 2021-174 du 21 février 2021, le Centre de Gestion est autorisé à négocier et conclure les accords pour le compte des collectivités ne disposant pas d'un comité social territorial.*

*Ainsi, le Président du Centre de Gestion de l'Eure et les organisations syndicales représentatives du Comité Technique ont signé le 19 mai 2022, un accord local relatif à la mise en œuvre du télétravail. Cet accord doit être présenté aux assemblées délibérantes des collectivités et établissements publics, ne disposant pas de leur propre comité technique (moins de 50 agents) pour approbation.*

*En cas d'approbation dudit accord local par délibération, les collectivités et établissements publics s'engagent à le respecter, ainsi que les annexes et notamment la charte informatique, pour la mise en place du télétravail. Un bilan annuel devra être présenté, chaque année, au comité social territorial.*

*Vu l'avis favorable de la commission du personnel qui s'est réunie le 5 décembre 2022 pour la mise en place du télétravail au sein des services administratifs de la commune,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré à **17 voix POUR** et **1 abstention** (Mme Sophie LECOINTRE),*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**INSTAURE** le télétravail au sein de la collectivité à compter du 15 janvier 2023.

**VALIDE** l'accord cadre local du centre de gestion de l'Eure signé le 19 mai 2022 par le Président du Centre de gestion et les organisations syndicales (voir document joint à la présente délibération).

**PRÉCISE** les modalités d'organisation du télétravail en termes de :

- **Modalité de contrôle et de comptabilisation du temps de travail** : par système déclaratif
- **Quotité de télétravail** : jours flottants à raison de 3 jours maximum par semaine pour un agent à temps plein
- **Les locaux mis à disposition pour l'exercice du télétravail** : le domicile

- **Matériel mis à disposition** : ordinateur portable, téléphone portable, accès à la messagerie professionnelle, accès aux logiciels indispensables à l'exercice des fonctions, formation aux équipements et outils nécessaires à l'exercice du télétravail
- **La détermination des tâches éligibles au télétravail**

**Tâches éligibles :**

*Le télétravail est ouvert à la filière administrative et pour les activités suivantes :*

- *Instruction, étude ou gestion de dossier,*
- *Rédaction de rapports, notes, compte-rendu et des travaux sur des systèmes d'information,*
- *Veille juridique,*
- *Traitement des mails*

*Ne sont pas concernés par le télétravail, les activités suivantes :*

- *Qui exigent la nécessité d'assurer un accueil ou une présence physique dans les locaux de la mairie en raison des équipements matériels et de l'accès aux applications métiers nécessaire à l'exercice de l'activité, de la manipulation d'actes,*
- *L'accomplissement de travaux nécessitant l'utilisation en format papier de dossiers de tous types ou nécessitant des impressions ou manipulations en grand nombre,*
- *L'accomplissement de travaux portant sur des documents confidentiels ou des données à caractère sensible, dès lors que le respect de la confidentialité de ces documents ou données ne peut être assuré en dehors des locaux de travail,*

*L'inéligibilité de certaines activités de télétravail, si celles-ci ne constituent pas la totalité des activités exercées par l'agent, ne s'oppose pas à la possibilité pour l'agent d'accéder au télétravail, dès lors qu'un volume suffisant d'activités télétravaillables peuvent être identifiées et regroupées.*

- **Versement d'une allocation forfaitaire de télétravail : OUI**
  - *Le montant du « forfait télétravail » est fixé à 2,5 euros par journée de télétravail effectuée dans la limite de 220 euros par an.*
  - *Le « forfait télétravail » est versé sur la base du nombre de jours de télétravail demandé par l'agent et autorisé par l'autorité compétente, en application des dispositions du décret du 11 février 2016 susvisé.*

**S'ENGAGE** à présenter, annuellement, un bilan relatif à la mise en œuvre du télétravail au sein de la collectivité ou établissement public eu Comité Social Territorial.

**D'INSCRIRE** au budget chaque année les crédits budgétaires correspondants.

**M. Gilbert GENESTE** : Les personnes concernées ont-elles été consultées ?

**M. le Maire :** Tout à fait, pour le moment il n'y a pas de demande. Si nous étions obligés de le faire, nous serions alors parés et nous ne le ferons pas au pied levé.

**M. Gilbert GENESTE :** Si s'aperçoit que ça ne va pas, on peut revenir dessus ?

**M. le Maire :** Tout à fait.

#### **N° 4 - RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire**

*Un tableau retraçant toutes les conditions de recrutement a été transmis aux conseillers municipaux préalablement à la cette séance.*

**M. le Maire :**

Je vous informe que les dispositions de l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer :

- le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels) sur emploi permanent autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un détachement de courte durée,
- d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois,
- d'un congé régulièrement accordé en application du code général de la fonction publique ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les besoins d'un service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Ces contrats peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer. Ils peuvent également être renouvelés par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent public territorial à remplacer.

De ce fait, je vous demande de bien vouloir :

- m'autoriser à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires indisponibles, fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent.
- m'autoriser à déterminer des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.

Y-a-t-il des questions ?

**M. Jean-François BOURGOIN :** Ça veut dire que si un contractuel s'en va, il est remplacé par un contractuel ?

**M. le Maire :** Non pas forcément.

**M. Jean-François BOURGOIN :** On peut le remplacer par un ADS ?

**M. le Maire :** Oui quand on a du monde. C'est pour ça qu'on prend cette décision parce que l'ADS, en ce moment ça devient de plus en plus dur. Il vaut mieux qu'on recrute des agents qu'on prend 1 mois, 2 mois mais ça ne sera pas une embauche directe, ce sera en fonction de qui remplace.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Parce qu'actuellement nous avons des contractuels ?

**M. le Maire :** Non, ce n'est que par l'ADS, ce n'est pas saisonnier.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Un ADS peut devenir contractuel ?

**M. le Maire :** Oui, on va voir, selon son critère.

### Délibération n° 2023-03

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-1,*

*Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré par **18 voix POUR**,*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des agents titulaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

**DÉCIDE** que Monsieur le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

**DÉCIDE** d'inscrire chaque année les crédits budgétaires correspondants.

### **N° 5- CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE ENTRE LE SIEGE27 ET LA COMMUNE POUR LE REMPLACEMENT DES LAMPES A MERCURE RUE PASTEUR**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire**

*Un exemplaire de la convention a été remis à l'ensemble des conseillers municipaux.*

**M. le Maire :** Suite à notre demande, le SIEGE envisage de remplacer les lampes à mercure des poteaux d'éclairage public par des leds dans la rue Pasteur au titre de la programmation de l'année 2023.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention.

Le coût des travaux est estimé à 20 000 € TTC.

La participation de la commune s'élève à 6 667 € HT qui sera payé en section d'investissement.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Ça représente combien de lampes ?

**M. le Maire :** Une trentaine.

**M. le Maire :** Il est entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE et dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

**M. Daniel DOUARD :** Tu devrais parler de l'économie que ça va représenter.

**M. le Maire :** Les leds consomment 20 à 30 % de moins d'électricité.

Je vous demande de :

- m'autoriser à signer la convention de participation financière,
- à inscrire au budget les sommes correspondantes.

#### Délibération n° 2023-04

*Considérant que le SIEGE envisage d'entreprendre de remplacer les lampes à mercure des poteaux d'éclairage public par des leds dans la rue Pasteur,*

*Considérant que conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers du SIEGE, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière :*

*Montant estimé des travaux : 16 666,67 € HT*

*Participation communale : 40 % HT*

*Montant de la participation communale : 6 667 € HT*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière correspondant aux travaux énumérés ci-dessus.

**DIT** que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2023 en section d'investissement au compte 204182.

**N° 6 – REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT  
NOUVELLES RÈGLES APPLICABLES SUITE AU PROJET DE LA LOI DE  
FINANCES RECTIFICATIVE 2022**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire**

*Un projet de délibération a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à la séance.*

**M. le Maire :** La délibération n° 2022-39 du Conseil Municipal en date du 22 juillet 2022 fixe les clés de répartition du reversement de la taxe d'aménagement entre la commune et la communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE.

Dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances rectificative pour 2022, les députés et les sénateurs se sont mis d'accord sur un texte qui prévoit de revenir sur l'obligation de reversement d'une fraction de la taxe d'aménagement aux intercommunalités en 2022.

Ainsi la commune souhaite donc annuler sa délibération mentionnée ci-dessus.

Cependant, sur les zones d'activités d'intérêt communautaire, la communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE assume 100 % des dépenses d'équipement au titre de la compétence économique. La commune reverse donc 100 % du produit de la taxe d'aménagement correspondant.

Dans le cas particulier, où une zone d'activité d'intérêt communautaire a été financés par la commune (avant transfert de compétence), il sera entendu que le reversement de la taxe d'aménagement ne s'applique pas au profit de la communauté d'agglomération.

Pour rendre effective, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'obligation de reversement de taxe d'aménagement, la communauté d'agglomération et les communes membres passeront par des délibérations concordantes.

**M. Gilbert GENESTE :** Je suis de ton avis, c'est mieux de les garder. Comment l'Agglo va réagir ? Ils ne vont pas nous supprimer autre chose ou refuser de nous aider sur d'autres sujets ?

**M. le Maire :** Ils ne peuvent pas s'opposer à cette loi.

**M. Gilbert GENESTE :** Oui mais ils vont augmenter la taxe des ordures ménagères ou autres.

**M. le Maire :** Non ça n'a rien à voir, c'est la loi de finances, c'est dans le marbre.

**M. Daniel DOUARD :** Ce n'était pas une demande de l'Agglo, c'était une demande de l'État. L'Agglo a été obligée d'accepter de l'argent, il aurait été dommage qu'elle le refuse mais ce n'était pas une demande donc aujourd'hui l'Agglo est tout à fait d'accord et le président a demandé à toutes les communes de faire ce qu'on propose aujourd'hui.

**M. le Maire :** Je demande donc si certains d'entre vous sont contre le fait de garder l'argent.

**M. Jean-François BOURGOIN :** C'est donc un vote contre le gouvernement.

**M. le Maire :** Voilà.

## Délibération n° 2023-05

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 5211-1,*

*Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L. 331-2,*

*Vu l'article 109 de la loi de finances n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 pour l'année 2022,*

*Vu la loi de finances rectificative n° 2022-1499 pour 2022 promulguée le 1<sup>er</sup> décembre 2022,*

*Vu la délibération n° 2022-39 du Conseil Municipal en date du 22 juillet 2022 fixant les clés de répartition du reversement de la taxe d'aménagement entre la commune et la communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE,*

*Considérant que la communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE est compétente sur les zones d'activités d'intérêt communautaire et qu'elle en supporte l'intégralité des dépenses d'équipement*

*Considérant que dans le cas particulier de zones d'activité d'intérêt communautaire ayant été financées par la commune (avant le transfert de compétence), il sera entendu que le reversement de la taxe d'aménagement ne s'applique pas,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré par **18 voix POUR**,*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ANNULE** la délibération n° 2022-39 du Conseil Municipal en date du 22 juillet 2022 fixant les clés de répartition du reversement de la taxe d'aménagement entre la commune et la communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE.

**DÉCIDE** de fixer le taux de reversement de la taxe d'aménagement au profit de la communauté d'agglomération à 100 % sur les zones d'activités d'intérêt communautaire.

**PRÉCISE** que pour les zones d'activités d'intérêt communautaire financées par la commune, le taux de reversement de la taxe d'aménagement ne s'applique pas.

**PRÉCISE** que ce reversement vaut pour les années 2022, 2023 et suivantes.

## **N° 7 - COMPTES RENDUS DIVERS**

**M. le Maire :** Tous ces documents sont consultables en Mairie et peuvent vous être transmis par mail selon votre demande.

➤ Compte-rendu du SIAEVE de la séance du 30 novembre 2022

➤ Bilan d'activité de l'année 2021 du SIEGE

➤ Procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat de gestion du collège Lucie Aubrac de BUEIL qui s'est tenue le 7 décembre 2022

**M. Jean-François BOURGOIN :** Ce projet avait été refusé par la préfecture donc il fallait qu'on vote à nouveau, c'était une formalité verbalisée par un conseil, rien n'était nouveau.

## **N° 8 – INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE**

➤ Remerciements des élèves et de l'équipe enseignante

**M. le Maire :** Je vous lis une carte de l'école :

*« Monsieur le Maire et son conseil municipal, l'école vous remercie chaleureusement pour tous les cadeaux que vous avez offerts et pour tout ce que vous faites pour nous toutes les années. Nous vous souhaitons une très belle année 2023.  
Les élèves de CM2.*

*Au nom de toute l'équipe enseignante, un grand merci pour tout. Très belle année pour tous.  
Madame Cheval. »*

## **N° 9 – QUESTIONS ECRITES**

### **QUESTIONS ÉCRITES DE MME NADINE PAUL**

- **Police Municipale** :

\* pourriez-vous nous remettre en Conseil un exemplaire de la convention signée avec la police municipale ? exemplaire remis en séance

**M. le Maire :** Il s'agit d'une question de Mme Nadine PAUL. Nous allons vous remettre cette convention.

Nous n'allons pas étudier cette convention en séance, nous en discuterons lors d'une prochaine commission sécurité.

- **Vidéoprotection** :

\* pourriez-vous nous rappeler la procédure de visionnage des images des caméras ? Qui peut les visionner ? Combien de temps sont-elles conservées ?

\* en cas de tentative de cambriolage ou d'effraction ou de détérioration sur un terrain privé, est-ce au propriétaire ou locataire de demander le visionnage des images ou est-ce fait automatiquement par la gendarmerie ou la police municipale ou le maire ?

\* qui décide ou qui a décidé de l'emplacement des caméras actuelles ? Le Conseil et le Maire peuvent-ils demander de déplacer certaines caméras ou d'en ajouter d'autres ?

\* pourriez-vous nous faire un "état des lieux" depuis leur installation ? Combien de tentatives de cambriolages, combien de cambriolages, combien de dégradations ou encore de violences comparées aux procédures en cours ou terminées grâce à l'usage des caméras ?

**M. le Maire :** Ces questions me sont arrivées dans la journée d'hier. Je ne peux pas répondre à toutes ces questions alors je vous propose de répondre lors d'une prochaine séance car les réponses à apporter nécessitent des précisions approfondies qui seront rédigées avec le responsable de la police municipale.

## **N° 10 – QUESTIONS ORALES**

**M. Franck FERREIRA :** Où en est par rapport aux travaux de la rue du Dr Roux ?

**M. le Maire :** C'est l'EPN qui gère car c'est une voie communale communautaire, nous avons rencontré les services compétents voir début octobre pour nous dire qu'ils allaient faire des mesures pour connaître les quantités de personnes, les flux avec des propositions. Pour le moment je les ai relancés vers le 15 décembre parce que je ne sais même pas s'ils ont fait ces mesures mais il paraît que ça peut se faire sans qu'on voie le matériel de comptage, il s'accroche à un poteau et dernièrement ils m'ont dit que pour la fin du mois nous allons avoir des nouvelles de cette rue du Dr Roux.

**Mme Nadine PAUL :** À la fin du mois de janvier ?

**M. le Maire :** En effet, à la fin du mois de janvier. Je ne sais pas s'ils vont nous dire ce qu'ils ont fait ou ce qu'ils sont en train de faire ou ce qu'ils n'ont pas fait.

**Mme Nadine PAUL :** J'insiste à nouveau pour vous demander, je pense qu'on est une commune qui a les moyens de faire quelques investissements légers, on est toujours en période de pandémie et pas que du COVID sur des virus un peu partout qui dévient, je vous demande instamment d'acheter des micros parce que 2 pour 6, on se passe le micro, il n'y a pas de bonnette comme dans les rédactions pour éviter de se transmettre les microbes, on le prend tous avec les mains donc je vous redemande officiellement, pour la 3<sup>ème</sup> fois, de bien vouloir investir dans des micros. Merci.

**M. le Maire :** Ta demande a été étudiée, nous avons reçu 2 devis.

**M. Thierry MARTIN :** C'est cher.

**Mme Nadine PAUL :** Ce n'est pas une réponse Thierry. Et si demain on est tous malades ? C'est la santé ou pas ? On ne peut pas donner des conseils dans les médias pour dire de faire attention et nous, refuser parce que ça coûte cher. Ça veut dire quoi que ça coûte cher ? C'est combien un micro ?

**M. Thierry MARTIN :** 10 000 €.

**Mme Nadine PAUL :** Un micro coûte 10 000 € ?

**M. le Maire :** Il faut revoir le système.

**Mme Nadine PAUL :** 10 000 € ?

**M. Thierry MARTIN :** Il faut revoir le tout Nadine.

**Mme Nadine PAUL :** On n'est pas l'Assemblée Nationale non plus. En tout cas je demande officiellement qu'on s'y penche. Ce soir on n'a que 2 micros pour toute la rangée je trouve ça dingue. Aujourd'hui il n'y a pas que le COVID, il y a aussi la grippe et un autre virus qui est encore plus virulent et là, on est en train de se passer le micro, c'est n'importe quoi.

**M. le Maire :** On est d'accord.

**Mme Nadine PAUL :** C'est la 3<sup>ème</sup> fois qu'on en parle et à chaque fois c'est un problème d'argent.

**M. Thierry MARTIN :** Mais non ce n'est pas un problème.

**Mme Nadine PAUL :** Mais si, à chaque fois tu nous dis que ça coûte cher. Arrête de dire le contraire, à chaque fois tu nous dis que ça coûte cher.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Un micro ne coûte pas 10 000 €.

**M. le Maire :** Cette étude est en cours.

**Mme Nadine PAUL :** Depuis plusieurs conseils, on te demande, Jean-Pierre, avec insistance de nous donner une date d'assemblée générale pour le comité des fêtes et à chaque fois tu bottes en touche en nous disant que ce sera le mois prochain, dans 2 mois, donc je te le redemande officiellement parce qu'il y a quand même une question qui m'a turlupinée, le 30 décembre – je suis abonnée à la Dépêche que je reçois tous les vendredis comme certains – je reçois la Dépêche et qu'est-ce que je vois à Garennes le 30 décembre ? Que le comité des fêtes organise une escape game auquel il faut s'inscrire le jour même, tu n'as pas vu l'article ?

**M. le Maire :** Eh bien alors quoi ?

**Mme Nadine PAUL :** C'est la question que je te pose, organiser une escape, tu es le président du comité des fêtes.

**M. le Maire :** Non.

**Mme Nadine PAUL :** C'est ce qui est indiqué sur le site de la mairie, président : Jean-Pierre GATINE. Donc dans la Dépêche du 30 décembre, il y a un article qui dit qu'à Garennes, il y avait une escape game le jour même, il fallait s'y inscrire le jour même donc ça sort dans la presse et en même temps il faut s'inscrire le jour même.

**M. le Maire :** Je ne suis pas du tout au courant.

**Mme Nadine PAUL :** Ce n'était pas à Garennes alors, c'est une erreur du journal ?

**M. le Maire :** Je pense parce que franchement le comité des fêtes est vraiment en sommeil.

**Mme Nadine PAUL :** Ça fait 6 mois que tu nous dis qu'il dort.

**M. le Maire :** Oui, ça fait exactement 18 mois.

**Mme Nadine PAUL :** Donc est-ce qu'on peut enfin fixer une AG ?

**M. le Maire :** Je n'ai pas eu le temps.

**Mme Nadine PAUL :** Tu nous dis ça à chaque fois, Jean-Pierre.

**M. le Maire :** Bon, tu auras des nouvelles.

**Mme Nadine PAUL :** À chaque fois c'est comme toutes les questions qu'on pose, tu nous dis « oui, oui, bien sûr » mais on n'a jamais de réponse, il n'y a jamais de date et tu nous avais promis une date avant la fin de l'année.

**M. le Maire :** Je ne pouvais pas dire avant la fin d'année alors qu'on est en janvier.

**Mme Nadine PAUL :** En septembre, tu avais dit une date avant la fin de l'année.

**M. le Maire :** Oui mais je n'ai pas eu le temps.

**Mme Nadine PAUL :** On est en janvier, tu vas nous dire en avril ?

**M. le Maire :** Non, non, je vais le faire avant le printemps, c'est sûr.

**Mme Sophie LECOINTRE :** propos inaudible.

**Mme Nadine PAUL :** Non mais a priori ce n'est pas à Garennes.

**M. le Maire :** Ne raconte pas des choses qui ne sont pas vraies, Sophie, tu es en train de tergiverser, arrête.

**Mme Nadine PAUL :** Des gens me demandent si la police municipale peut statuer sur le stationnement de la rue Pasteur mais au-delà de ça, il n'y a pas que cette rue-là, parce qu'entre les gens qui se garent à cheval en voiture dans certaines rues où des poussettes ne peuvent plus passer (on est débordés de remarques là-dessus) et en même temps la police municipale qui dit qu'il faut se garer le long des trottoirs, il y a eu un test l'autre fois dans la rue Pasteur, ça ne passe pas donc qu'est-ce que font les gens ? Ils se font aligner par la police municipale s'ils sont sur le trottoir et s'ils se garent le long du trottoir – on en a déjà parlé 2 fois – les voitures ne peuvent plus passer. Que fait-on ?

**M. Daniel DOUARD :** Je ne vais pas te répondre tout de suite, tu comprends bien, je vais faire comme Jean-Pierre, je vais botter en touche. J'ai dit qu'on allait avoir une réunion de sécurité, ça en fait partie.

**Mme Nadine PAUL :** Donc en attendant si les gens se garent à cheval sur le trottoir et qu'ils se font aligner ?

**M. Daniel DOUARD :** Ça, c'est tant pis pour eux. On ne se met pas sur le trottoir, c'est le code de la route.

**Mme Nadine PAUL :** On est donc d'accord, ils se mettent le long du trottoir et tant pis si les voitures ne peuvent plus circuler ?

**M. Daniel DOUARD :** C'est malheureusement comme ça.

**Mme Nadine PAUL :** D'accord, donc les gens entendent.

Comme on est regardés en vidéo, j'en profite pour m'excuser auprès des Garennais puisque ceux qui ont eu la chance d'avoir leur bulletin municipal distribué dans leur boîte ne se sont peut-être pas aperçus mais notre texte de droit d'opposition, d'expression de l'opposition a été tronqué en page, il manque un paragraphe dans lequel nous présentions nos vœux. Je suis désolée pour cette problématique et sachez que ce texte ne se terminait pas ainsi, nous vous présentions nos vœux. Au-delà de ça, avec cette problématique qui s'est posée, j'ai reçu votre mail que j'ai étudié avec attention, je voulais savoir qui vérifie, avant la distribution, que le BAT a bien été respecté ?

**Mme Martine LEPETIT :** Personnellement, je ne l'ai pas vérifié.

**Mme Nadine PAUL :** Tu ne l'as pas vérifié mais tu n'es pas toute seule dans la commission communication ?

**Mme Martine LEPETIT :** Non.

**Mme Nadine PAUL :** Donc qui vérifie le BAT parce que sinon à quoi ça sert de signer un BAT si les exemplaires ne sont pas vérifiés avant la distribution ?

**Mme Martine LEPETIT :** Oui.

**Mme Nadine PAUL :** Mais qui vérifie alors ? Parce que je crois que vous êtes tous, les adjoints, dans la commission communication ? Qui se trouve dans la commission communication ?

**Mme Martine LEPETIT :** Moi, Jean-Pierre, Gilbert.

**Mme Nadine PAUL :** Vous êtes 3, Coralie, Catherine, etc. C'est quand même grave ce qui s'est passé, je voulais vous dire que c'est une erreur à la base de la boîte de pub, l'erreur est humaine mais la responsabilité vous incombe et non pas à la boîte de pub.

**M. le Maire :** oui.

**Mme Nadine PAUL :** Si Jean-Pierre, la responsabilité, c'est toi le directeur de la publication qui doit vérifier...

**M. le Maire :** Je suis d'accord, premièrement je tiens à exprimer mes excuses sur ce sujet, ce n'était pas volontaire, une rectification aura lieu dès la semaine prochaine puisqu'on a réagi hier, dès qu'on l'a su. C'est une erreur, c'est vrai, je veux bien en prendre la responsabilité et c'est normal puisque c'est moi qui suis responsable de cette publication, ce qui s'est passé est regrettable et nous allons rectifier au plus vite. Je vous renouvelle mes excuses.

**Mme Nadine PAUL :** J'accepte tes excuses parce que je sais que ce n'est pas volontaire, je l'ai bien compris. Je dis juste que la problématique, pour comme tout ce qui se passe et qui est distribué aux gens, ce n'est pas relu, ce n'est pas vérifié, quand on voit un magazine écrit « SINE », « MAGASINES » en gros titres, ça ne pose pas de problème, bref.

Je demande officiellement 2 choses. Votre commission communication ne tient plus debout parce que rien ne va, donc soit vous revoyez les membres qui la composent et peut-être qu'il faut revoir l'organisation de cette commission et peut-être aussi la création d'un groupe à l'intérieur ou à l'extérieur qui fasse la relecture systématique de tout ce qui est envoyé aux Garennais parce que ce n'est plus possible qu'on envoie des flyers avec des fautes d'orthographe sur 3 lignes comme c'est très souvent le cas et dans tous les magazines, que dans le bulletin municipal – je sais que le Peti't Garennais va sauter donc je ne parle que du bulletin municipal – qu'on n'ait plus de fautes d'orthographe aussi grosses que ça, ce n'est plus possible.

Est-ce qu'on peut revoir la composition de cette commission communication et au-delà de ça, faire un comité de relecture, de validation des BAT ? On pourrait s'y coller à plusieurs, ça évitera ce type d'erreur et ça permettra de vérifier l'orthographe à fond.

**M. le Maire :** D'accord, je prends acte.

**Mme Nadine PAUL :** D'accord, comme toujours.

Dans le bulletin municipal, je regrette qu'il n'y ait pas eu les mises à jour des conseillers municipaux – cela tenait vraiment à cœur à Daniel DOUARD il y a quelque temps – parce qu'on a eu quand même 5 démissions depuis le début de ce mandat, que le seul moment où il y a eu la liste des élus, c'est au premier bulletin, que depuis beaucoup de choses ont changé et beaucoup de gens ne sont plus dans la commission, tout le monde ne va pas sur Internet donc il aurait été bien de mettre à jour aussi dans le bulletin.

J'ai une question pour Paola, vous nous aviez demandé des photos d'identité pour mettre sur le site, cela n'a jamais été fait, très bien mais j'aimerais bien récupérer ma photo si elle n'est pas utilisée.

Enfin je voulais revenir sur l'absence d'une conseillère municipale – j'en ai parlé la dernière fois – qui ne vient à plus rien depuis septembre, plus en conseil, plus à aucune commission, qui ne participe plus à rien pour des motifs personnels vis-à-vis de moi, je t'avais demandé de voir avec elle pour qu'elle revienne parce que c'est son rôle de conseillère municipale de venir travailler pour la mairie et pour la commune et qu'à ce titre, je me suis renseignée, dans ce type de raison d'absence, on peut lui demander de démissionner si elle n'est pas capable de venir en conseil pour être en face d'autres personnes. Je voulais donc savoir si tu avais pu discuter avec elle, est-ce qu'elle va revenir ou allons-nous purement et simplement demander sa démission si elle n'est pas capable de démissionner ne voulant plus venir parce que je suis présente ?

**M. le Maire :** J'ai discuté avec elle, pour le moment il n'est pas question qu'elle revienne pour les raisons que tu connais. Je me suis renseigné en préfecture, personne ne peut l'obliger à démissionner.

**Mme Nadine PAUL :** Pour ce motif-là ?

**M. le Maire :** Pour ce motif-là.

**Mme Nadine PAUL :** D'accord, on n'a pas les mêmes versions.

**M. le Maire :** Tu peux te renseigner. C'est regrettable parce qu'avant dès qu'il y avait 2 ou 3 absences, on pouvait demander la démission.

**Mme Nadine PAUL :** Qu'il y ait des absences, c'est différent. J'ai bien discuté avec la préfecture sur le motif évoqué, ce ne sont pas des absences parce qu'elle ne peut pas venir, qu'elle est malade ou indisponible mais c'est pour ce motif-là. On va saisir et on verra bien. Je trouve absolument incroyable qu'on continue d'être conseiller municipal si on ne vient plus à rien, qu'on ne s'investit plus dans rien et qu'on ne vient même plus en commission, ni en réunion. C'est différent. J'espère qu'elle m'entend et que la raison va revenir, qu'elle va revenir parmi nous parce que c'est ça la démocratie, on ne peut pas tous être d'accord et je répète que la problématique s'est déroulée en commission, elle a été agressive et pas moi, donc je souhaite vraiment qu'elle revienne.

Ma dernière question pour Arnaud BABY, je voulais savoir, en tant que vice-président des sports, pourquoi tu ne viens pas, quand tu es invité, sur les réunions de foot ? J'ai vu sur ton profil public que tu étais très content de ce qui allait se passer le 3 septembre prochain à Garennes avec l'arrivée d'une course cycliste – le vélo, c'est ton truc, tout le monde le sait – En tant que vice-président des sports, mais je voudrais comprendre pourquoi tu ne viens pas ? L'autre fois on avait une réunion, tu étais invité sur la problématique du terrain de foot, ce n'est pas a priori un problème d'adresse mail, pourquoi tu ne viens pas sur le foot ?

**M. Arnaud BABY :** Pourquoi je ne suis pas venu la dernière fois alors que j'étais invité ? J'avais prévu de venir, malheureusement j'ai eu la fibre qui a été posée ce jour-là, les personnes devaient intervenir entre 15 heures et 17 heures donc je pouvais être présent pour 18 heures mais ça a duré jusqu'à 19 heures. Je ne pouvais pas m'absenter et laisser les 2 personnes seules chez moi. C'est la raison pour laquelle je ne suis pas venu à la commission des travaux.

**Mme Nadine PAUL :** Et tu ne préviens pas ? Personne n'avait l'air au courant.

**M. Arnaud BABY :** Je pensais que ça allait pouvoir se terminer avant 18 heures. J'ai été obligé de travailler avec eux, de passer les câbles. Voilà la raison pour laquelle je ne suis pas venu.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Je voulais revenir un peu en arrière par rapport au dépôt des sapins de Noël. Après les fêtes, on avait l'occasion de poser son sapin dans un enclos aux services techniques. Il n'y avait pas d'identification, je suis arrivée par hasard, j'ai vu un petit enclos, j'ai déposé mon sapin parce qu'il y avait d'autres sapins. Ce serait bien de l'identifier pour les fois prochaines d'une part et d'autre part j'aurai envoyé un message à toute la population, à tout le conseil municipal pour demander s'il serait possible, après le dépôt des sapins, de faire un broyage pour réaliser un paillage pour les massifs de la mairie. Suite à ce message, Martine a répondu aussitôt que c'était déjà fait. Aujourd'hui je n'ai pas souvenir d'en avoir discuté lors d'une commission, c'est pour ça que je souhaitais en discuter avec toi. Parce que si on peut faire ce dépôt chaque année, il s'agirait d'en aviser les Garennais bien avant pour leur dire que plutôt que de déposer leur sapin en déchetterie, le déposer directement au local technique tous les ans sachant que ça servira pour le paillage des massifs de la commune l'année suivante.

**Mme Martine LEPETIT :** Rappelle-toi quand on avait discuté des remorques pour charrier, tous les ans, les déchets verts, qu'on les mettait dans notre carrière et qu'on faisait venir quelqu'un pour faire le broyage, c'était il y a 2 ans quand on n'a plus eu le droit de brûler. Depuis ce temps-là, on les met là-bas et ça part au broyage.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Donc systématiquement ça part au broyage ?

**Mme Martine LEPETIT :** Ça part au broyage et on en garde automatiquement quand on a des besoins pour le paillage.

**Mme Sophie LECOINTRE :** C'est très bien, c'est une très bonne action. Est-ce qu'on pourrait communiquer, pour l'année prochaine, au niveau de tous les Garençais en disant de déposer leur sapin à cet endroit, dans cet enclos pour pouvoir faire un paillage ? Si les gens n'ont pas l'information, s'il n'y a pas de communication, ils vont le déposer directement à la déchetterie et ça ne servira pas pour les paillages. C'est une très bonne action mais pourquoi pas à la mettre en amont pour prévenir les Garençais ?

**M. le Maire :** On a prévenu qu'il y avait la zone pour récolter les sapins. Ça fait 2 ans de suite.

**Mme Sophie LECOINTRE :** On en met sur quoi, Jean-Pierre ?

**M. le Maire :** Sur PanneauPocket.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Tout le monde n'a pas PanneauPocket.

**M. le Maire :** Ça a été mis sur le site Internet et sur Facebook.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Tout le monde n'a pas Internet, tout le monde n'a pas PanneauPocket. On en revient toujours au même.

**M. le Maire :** Oui toujours dire que ça ne suffit pas. On va donc encore faire des flyers que personne ne veut distribuer.

**Mme Martine LEPETIT :** Si tu veux communiquer à tout le monde, il faut faire des flyers.

**Mme Sophie LECOINTRE :** C'est pour ça que depuis longtemps on demande à avoir un panneau numérique.

**M. le Maire :** Voilà.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Les gens lisent. Tous les matins, à 4h30 du matin, j'ai les infos.

**M. le Maire :** Parce que toi, tu vas par là mais celui qui va Pacy, à La Couture ne le verra pas.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Si, il est très regardé à La Couture. Il est très bien placé. Évidemment s'il est placé devant M. MARTIN, ça ne va pas lui plaire parce qu'il va avoir un panneau en face de chez lui, c'est pour ça que ça ne va pas lui plaire et c'est pour ça qu'on refuse de mettre le panneau numérique. Tu vas nous dire qu'il va y avoir encore un panneau en face de chez toi.

**M. Thierry MARTIN :** Oui, c'est certain.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Et pourtant il faut bien informer les Garençais.

**M. Daniel DOUARD :** Je vais te répondre simplement que j'ai repris mes activités à Évreux, je passe 2 fois, voire 3 fois par semaine à Prey, il y a un panneau qui y a été mis, effectivement on ne voit rien du tout, le panneau est près du feu. Quand tu es arrêtée au feu, tu peux avoir un peu le temps de voir mais si tu passes tout droit, tu ne vois rien du tout. Mettre des panneaux comme ça ne sert strictement à rien, si c'est pour mettre un panneau de la dimension de celui de Pré, ça ne sert à rien. Je pense que PanneauPocket au contraire, est quelque chose de plus actif, que les gens peuvent avoir gratuitement. Je suis entièrement d'accord pour payer des choses qui servent mais faire des choses qui ne servent pas, qui coûtent de l'argent pour dire qu'on a fait ça, ce n'est pas une solution.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Le panneau à La Couture, quand tu arrives à la mairie, tu le vois très bien.

**Mme Nadine PAUL :** Je voudrais juste vous rappeler que le panneau d'informations numériques, c'était dans votre proposition au départ, c'est vous qui l'avez mis. Moi, j'ai été contre le fait qu'on le retire et je pense, contrairement à vous, que si les gens savaient qu'il y avait un panneau numérique dans Garennes qui leur donnent des informations constantes, peut-être qu'ils passeraient devant pour récolter des informations. On n'est pas sur une commune qui est disproportionnée en taille, je pense que les gens peuvent être intéressés en passant devant. Pas spécialement passer par hasard et avoir les infos mais sachant qu'il y a un panneau numérique quelque part, s'ils ont besoin d'une information, ils peuvent savoir que là il y en a.

**M. Daniel DOUARD :** Effectivement c'est une façon de penser et je partage tes façons de penser mais partage aussi les miennes. Effectivement il y a des panneaux actuellement et beaucoup devant la porte de la mairie, je ne vois pas grand monde venir les regarder parce que quand il faut que tu te déplaces, tu demanderas à la mémé qui est chez elle à l'autre bout de Garennes, sur la route d'Anet ou à Tourne-Boisset, ils ne vont pas descendre à Garennes pour regarder le panneau. Ils sont très heureux d'avoir le PanneauPocket chez eux.

**Mme Nadine PAUL :** Je ne dis pas le contraire, je suis une adepte mais je pense aux autres personnes et notamment je connais très bien quelqu'un qui fait partie du CCAS justement, qui n'a pas tout ça et qui veut toujours avoir des papiers dans sa boîte parce qu'elle est anti tout ça. On sait très bien de qui on parle. Je pense à ce type de personne qui n'a rien et qui donc ne dispose d'aucune info.

**M. Daniel DOUARD :** Il faut leur dire qu'ils prennent PanneauPocket.

**M. le Maire :** Je suis entièrement d'accord mais premièrement quand on avait ça dans notre programme, on ne connaissait pas PanneauPocket qu'on a découvert en début de mandat, je pense que c'est une très bonne chose. Par contre c'est vrai, quand on regarde un peu tous les panneaux qui sont dans les villes, il n'y en a pas beaucoup qui sont très lisibles. Tu parles de celui de La Couture, celui qui vient de Saint André ne le voit même pas, celui qui passe même à 50 km/h, il n'a pas le temps de le lire, il n'y a que celui qui veut prendre la route d'Ezy, qui attend que les autres arrivent, qui a le temps de le lire.

Je vois celui d'Ivry-la-Bataille, celui qui descend, qui va à Intermarché d'accord sinon celui qui vient d'Ezy, il passe devant et ne voit rien du tout. Celui qui monte vers La Couture ne le voit pas du tout. Ça fait un quart des personnes qui le voient.

C'est une chose qui est très bonne pour la communication, je suis d'accord mais la situation n'est pas facile à trouver. Quand on va refaire notre mairie en fin d'année, début de la suivante, on pourra prévoir quelque chose sur le fronton de la mairie comme ça ce sera de l'information directe.

**Mme Sophie LECOINTRE :** J'espère qu'il y aura davantage de communication parce qu'actuellement, à la mairie de Garennes, il y a très peu de communication et ce n'est pas PanneauPocket parce que tout le monde n'a pas PanneauPocket, je reviendrai toujours là-dessus, tout le monde n'a pas Internet.

**M. Daniel DOUARD :** Tout le monde n'a pas les réseaux sociaux, c'est vrai, moi, je ne les ai pas.

**Mme Sophie LECOINTRE :** En effet, moi la première, je ne regarde pas.

**M. Daniel DOUARD :** Mais je m'intéresse quand même.

**Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS :** Je reviens sur les fautes d'orthographe, à une époque, tous les conseillers municipaux recevaient le brouillon du bulletin, on pouvait corriger. Serait-il possible aujourd'hui de créer une commission sur la relecture de tous les documents qui se présentent en mairie ? Créons une commission, ça évitera les critiques, ça évitera beaucoup de choses.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Effectivement des parents m'ont demandé d'intervenir pour un problème important de sécurité, j'ai fait le point avec Daniel qui a repris ses activités à l'Agglo, effectivement on a identifié le problème. À certains parents, on a demandé d'écrire, il y a un lien avec l'Agglo, ils nous disent qu'ils ont écrit et on vérifie, il n'y a pas grand-chose qui arrive à l'Agglo mais on a identifié le problème effectivement, qui est réel donc Daniel en parlera certainement mais le problème va être réglé, que les parents se rassurent. Ensuite, un problème que j'avais signalé, City Sport, City Park, c'est-à-dire le parc de sport à côté du stade, incivilités, dégradations, je suis retourné voir aujourd'hui, j'ai vu que rien n'avait été fait alors il y a peut-être une raison au niveau assurance mais j'y étais allé aussi en décembre, j'avais été interpellé par des jeunes qui m'ont appelé par mon nom, donc qui me connaissaient ils m'ont dit « Monsieur, ce n'est pas normal, c'est dégueulasse, ceci cela », ils avaient un peu raison. Attends Gilbert, s'il te plaît, je dis ce que je vois, ce que j'entends, ce que j'ai vu. Quand j'y suis allé en décembre, c'est vrai que c'était dégueulasse. Ce que j'avais signalé – tu t'en souviens Jean-Pierre parce que c'est moi qui m'en suis aperçu le premier un lundi matin au City Park – les dégradations qu'il y avait et effectivement des jeunes m'ont demandé qui était responsable s'ils se blessaient. Il y a des grilles qui ont été arrachées, un pied qui est resté, qui est dangereux et effectivement j'y suis retourné aujourd'hui, c'était très propre, c'était nettoyé, il n'y avait plus de canettes, plus de joints, plus de seringues...

**M. le Maire :** C'est vrai qu'on nettoie de temps en temps.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Il est quand même dans le même état qu'il était mais il y a sûrement une raison, tu le diras tout à l'heure.

Il y avait aussi la rue du Dr Roux, Franck en a parlé, au département ils sont les premiers à critiquer ce qu'on avait fait, rue du Dr Roux, les passages piétons...

**M. le Maire :** Non, ce n'est pas le département, c'est l'EPN.

**M. Jean-François BOURGOIN :** C'est l'EPN qui a critiqué ce qu'on a fait ? Ils feraient mieux de mettre en place ce qu'ils devaient, c'est-à-dire le comptage des voitures, ça rejoint la question de Franck, ils devaient faire ça et nous donner le résultat fin octobre or on est en janvier.

**M. le Maire :** Ils devaient le faire octobre.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Oui, ils devaient le faire fin octobre...

**M. le Maire :** Par contre je ne sais pas si ça a été fait.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Nous, on avait l'idée là-dessus avec Daniel, on devait faire quelque chose.

Radar à déplacer, j'y reviens toujours, le radar, il faut le faire, déplacer celui qu'on a mis après le rehausseur...

**M. le Maire :** Oui c'est celui qui est après le garage.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Après le garage, ça aurait un avantage, c'est-à-dire que tous les gens qui viennent d'Ivry s'aperçoivent que ce rehausseur est utile parce que ça les oblige à ralentir et ils repartent à 30. Comme tout le monde a vu maintenant que le radar ne sert à rien, c'est vrai qu'on peut le déplacer dans une autre zone. Comme on l'avait dit au départ, ces radars sont faits pour être déplacés, ce ne sont pas des radars fixes.

**M. le Maire :** Il faut quand même pouvoir les déplacer.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Non mais celui-là sincèrement, je crois que tout le monde a vu qu'il ne servait plus à rien. Il a servi.

**M. le Maire :** Au moins on sait que celui-là, peu de personnes passent au rouge, ça se voit quand même.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Oui alors que celui vers le Leader Price, énormément passent au rouge.

**M. le Maire :** Celui-là, il y en a beaucoup, 52 ou 53, c'est sûr.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Sur les vœux, j'ai constaté de choses. Il n'y avait pas de jeunes, pratiquement pas de jeunes, beaucoup de monde mais pas de jeunes.

**M. le Maire :** C'est partout pareil. J'ai fait les vœux dans toutes les communes autour, malheureusement il n'y a pas un jeune qui vient, pas un.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Mais il y en avait moins que la dernière fois.

**M. le Maire :** Peut-être mais c'est un constat que tout le monde fait.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Ça rejoint ma 2<sup>e</sup> réflexion. J'avais proposé ça en 2020, de récupérer l'Algeco pour faire une maison « jeunes » parce qu'effectivement là aussi on nous dit « on ne veut pas, on ne fait pas de foot, on voudrait rester dans le centre bourg mais il n'y a rien », j'avais proposé un baby-foot en béton à la mairie mais je n'ai jamais eu de réponse...

**Mme Nadine PAUL :** J'avais proposé quelque chose, pour les jeunes, pour la fin de l'année, cette fameuse commission où Coralie COLLIN-EMERY s'est fâchée, comme son idée était de faire la même chose pour les jeunes que pour les 6-8 ans, du coup elle a refusé qu'on fasse autre chose pour les jeunes. Je le répète, à Garennes on ne fait rien pour les jeunes, je ne vois pas pourquoi ils viendraient aux vœux du maire.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Oui et puis alors les vœux du maire, Martine, on avait dit qu'on était intervenu avec Sophie pour l'histoire des petits-fours, je pense que les petits-fours, il faut les mettre en même temps que la galette parce que les gens ne vont pas manger de galette et ils n'ont pas vu les petits-fours.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Les petits-fours ont été mis trop tard.

**Mme Martine LEPETIT :** Écoutez, je n'ai pas deux bras, j'étais derrière en train de couper les galettes.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Mais Martine, il y avait Thierry, on était là, les élus parce qu'au 14 juillet, on ne remercie que les volontaires mais il y avait aussi des élus et on a oublié de les remercier. Non parce que j'ai vu que tu es sur la photo mais au 14 juillet, il y a marqué « on remercie les volontaires qui ont mis les tables le matin » mais l'après-midi, le midi, il y avait des élus, des conseillers municipaux qui ont fait le service.

**Mme Martine LEPETIT :** Moi, je te dis, je n'ai pas 4 bras.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Tu me dis que tu as peu de bras mais je te dis oui, le soir des vœux... Je te le dis pour la prochaine fois, les petits-fours, il faut les mettre en même temps que les galettes.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Les petits-fours ont été servis une fois qu'ils ont été réclamés après la galette.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Mais des gens n'ont pas vu les petits-fours, c'est vrai.

**Mme Martine LEPETIT :** Il y a des gens qui étaient déjà partis et il faut les servir en même temps, je suis d'accord avec Jean-François. C'était trop tard, il fallait tout servir en même temps.

**Mme Martine LEPETIT :** Il fallait venir les chercher avant.

**M. Jean-François BOURGOIN :** C'est ce qu'on a fait, on est venu les chercher.

**Mme Martine LEPETIT :** Prenez-les, je ne vous ai pas interdit de les prendre.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Non mais il faut les mettre en même temps. J'avais proposé, à la réunion que tu présidais Martine, la réunion Fêtes et Cérémonies parce que Jean-Pierre était malade, j'avais proposé du salé et je peux te dire que quelqu'un de très important sur Garennes m'a dit que c'était dommage qu'il n'y ait pas de salé.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Oui, c'est vrai.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Parce que tu avais dit l'après-midi mais le cocktail était à 18 heures, à 18 heures on peut mettre du salé.

**Mme Martine LEPETIT :** Vu l'heure, on peut mettre du salé, c'est sûr.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Pour l'année prochaine.

**Mme Sophie LECOINTRE :** On en reparlera, je trouve que ça ne se mélange pas trop avec la galette.

**M. Jean-François BOURGOIN :** La galette était excellente, on a oublié de dire qu'elle venait de notre boulanger.

**Mme Sophie LECOINTRE :** Je trouve que les petits-fours salés ne se mélangent pas trop avec la galette.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Mais il y a des gens qui ne veulent pas manger de galette.

**M. Gilbert LETENNEUR :** Tout ce qu'on fait dans la commune, c'est mal. Ça, c'est malheureux.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Non, on peut améliorer, Gilbert, il faut améliorer.

**M. Gilbert LETENNEUR :** Vous ne faites que critiquer, quoi que ce soit qu'on fasse. Il y en a ras-le-bol.

**Mme Nadine PAUL :** S'il te plaît Gilbert, on a demandé que ça ne se passe pas comme ça, ne parle pas comme ça, ne crie pas comme ça.

**M. Gilbert LETENNEUR :** J'en ai ras-le-bol de vous entendre critiquer tout le temps.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Gilbert, on vient là pour faire un tour de table.

**M. Gilbert LETENNEUR :** Vous critiquez tout le temps, j'en ai ras-le-bol.

**Mme Nadine PAUL :** Gilbert, tu te calmes premièrement.

**M. Gilbert LETENNEUR :** Non, je ne vais pas me calmer.

**Mme Nadine PAUL :** Si, tu te calmes sinon tu sors.

**M. Gilbert LETENNEUR :** Pourquoi ?

**Mme Nadine PAUL :** Tu ne parles pas comme ça, on a rédigé un règlement intérieur avec des choses très précises, tu n'as pas à vociférer comme ça.

**M. Gilbert LETENNEUR :** Ça critique tout le temps, tout le temps.

**Mme Nadine PAUL :** Je t'explique, tu ne vas pas me laisser parler ?

**M. Gilbert LETENNEUR :** Non mais ça va, c'est bon.

**Mme Nadine PAUL :** Gilbert, est-ce qu'on peut parler ?

**M. Gilbert LETENNEUR :** Oui vas-y, parle.

**Mme Nadine PAUL :** Ne me parle pas comme ça. OK ? Je t'explique qu'on est dans une commune ou malheureusement pour toi ou pour les autres, il y a eu des élections, on a perdu avec 38 voix d'écart donc ça fait presque un 50/50 donc il y a une opposition.

C'est vous qui avez décidé d'utiliser ce mot-là puisque nous, depuis le début, on n'utilisait pas ce mot-là. On a commencé à l'utiliser parce que vous l'avez mis systématiquement à l'opposition ceci, à l'opposition cela. Il y a des choses sur lesquelles on discute et c'est ça la démocratie car que tu le veuilles ou pas, démocratiquement il y a des gens qui ont voté avec 38 voix de plus pour vous que pour nous et c'est pour ça que vous êtes le nombre que vous êtes et que nous sommes le nombre que nous sommes. Il y aura donc des discussions, on ne sera pas toujours d'accord mais c'est ce qui fait parfois avancer les choses. On n'est pas obligé de se mettre dans un état pareil pour dire qu'il y en a marre.

**M. Gilbert LETENNEUR :** Vous n'êtes pas obligés de critiquer tout ce qu'on fait quand même, tout ce qu'on fait, n'importe quoi, vous critiquez tout le temps.

**Mme Nadine PAUL :** Ce n'est pas vrai.

**M. Gilbert LETENNEUR :** Tout le temps, c'est sur la galette, c'est sur les vœux, c'est sur le 14 juillet, il y a toujours quelque chose.

**Mme Nadine PAUL :** Gilbert, calme-toi, reste calme.

**M. Gilbert LETENNEUR :** Il y a toujours quelque chose.

**Mme Nadine PAUL :** Gilbert, calme-toi, reste calme. Tu me laisses parler ? Honnêtement, tu demanderas à Paola quand tu seras à la mairie, tu y vas beaucoup plus que moi et tu peux avoir accès à tous les documents que tu veux, tu regarderas le nombre de votes qu'il y a eu, on n'a pas été avec vous, on n'a pas voté comme vous. Je pense que tu te trompes, ça veut dire qu'on est capable de voter sur des propositions que vous faites, je ne suis pas sûre qu'en sens inverse, vous soyez capables de le faire. Donc ce que je veux te dire, c'est qu'on n'est pas dans l'opposition frontale systématiquement, on est opposés quand on n'est pas d'accord et comme dans toutes les familles ou entre amis, on n'est pas toujours d'accord mais c'est ce qui permet la discussion mais une discussion posée et non pas une discussion à vociférer.

Moi par exemple c'est vrai que quelques fois je peux m'emporter sur des choses dont je suis convaincue et parce que je trouve que parfois on me prend pour une imbécile, c'est autre chose, mais en tout cas je ne vais pas voter pour dire systématiquement de la critique. Nous, on se fait les interprètes des gens qui nous écrivent, qui viennent nous voir et qui nous disent que les choses ne vont pas, rue Pasteur on se fait aligner sur le trottoir mais en même temps si on se met le long du trottoir, comme dit la police, plus personne ne passe. Ce soir on a entendu la réponse du maire qui est aussi le premier policier de la commune en nous disant qu'il faut se mettre le long du trottoir. Si les camions et les voitures ne peuvent plus passer, ils ne passeront plus et on est d'accord là-dessus puisque je m'en remets à ce qu'a dit le maire donc j'accepte ce que dit le maire et je dis aux gens de faire ce que dit le maire. Ça montre bien qu'on n'est pas spécialement tout le temps dans la contradiction. Il y a une majorité...

**M. Gilbert LETENNEUR :** Une grande majorité.

**Mme Nadine PAUL :** Il y a une majorité et une minorité, que tu le veuilles ou pas, il y aura toujours des discussions et je pense qu'avant qu'il y ait une opposition, dans les mandats précédents et même si tout le monde était du même bord, il y avait aussi des discussions, enfin je l'imagine. Tout le monde n'est pas toujours d'accord.

**M. le Maire :** C'est la démocratie.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Oui mais pour se calmer, il faut dire que le conseil municipal est une instance où on débat, on ne s'engueule pas, il y a des conseils qui se passent beaucoup plus mal. Souvent les critiques sont positives, c'est fait pour avancer et pas pour cracher sur les gens. Évidemment si personne ne parle, on n'avancera pas beaucoup. Concernant le trombinoscope, j'avais demandé à Paola qui m'avait répondu que tout est parti mais tout n'était pas parti...

**Madame la Secrétaire Générale :** C'était sur l'ancien.

**M. Jean-François BOURGOIN :** Non, au dernier conseil j'en avais parlé parce que Daniel l'avait déjà demandé aussi, le trombinoscope, parce que déjà sur celui de 2020, il y avait des erreurs donc on avait demandé de remettre...

**M. le Maire :** Au prochain bulletin, on fera une page.

**M. Jean-François BOURGOIN :** C'est vrai qu'il y a des nouveaux conseillers et puis c'est bien que les gens voient qui fait quoi, c'est intéressant.

**M. le Maire :** Je vais répondre sur le multisport. Il y a eu des devis pour remettre en état le grillage et le reste. Également des plaintes ont été déposées dès qu'on a constaté des dégradations mais je n'ai pas de retour des gendarmes pour le moment. Néanmoins on va remettre en état, tout ce qui est matériel doit être remis en état au plus vite et avant le printemps.

**M. Thierry MARTIN :** Je vais vous parler de la commission des travaux qui a eu lieu pour le terrain de foot. On a présenté des devis pour refaire le terrain de foot et en plus de casser la bâche et sur les 3 devis, il n'y en a qu'un qui manquait donc la commission m'a demandé de redemander le devis. Je l'ai demandé mais il ne me l'a pas encore envoyé. On attend donc le 3<sup>e</sup> devis.

**Mme Martine LEPETIT :** Je voudrais revenir sur la distribution des colis de Noël, les personnes âgées ont été très touchées par les cartes de vœux qu'elles ont reçues des enfants et beaucoup de personnes âgées ont répondu et ont même envoyé des cadeaux aux enfants à l'école directement, elles ont répondu directement à l'enfant qui avait fait la carte.

Je ferai une commission Cadre de Vie début février pour les prochaines plantations.

Jeudi prochain, il y a une grosse grève mais le service de la cantine sera assuré.

**M. Daniel DOUARD :** Je voudrais rebondir sur ce que Jean-François a dit concernant les transports scolaires. Effectivement il y a eu des plaintes de plusieurs parents qui se sont plaints du comportement du chauffeur, du transporteur qui transporte les élèves en particulier de Garennes vers Évreux, vers le lycée Senghor. J'ai réagi immédiatement à cette affaire, j'y étais encore hier, effectivement malheureusement ce n'est pas un transport assuré directement par l'EPN puisque c'est un transport en délégation de la région et on a demandé incessamment une réunion avec le directeur et le vice-président des transports de la région. On n'a même pas attendu tout ça parce qu'effectivement des conditions, telles qu'elles ont été rapportées par les élèves et les parents, font qu'il y avait une gravité à ne pas attendre. J'ai pris contact directement avec le transporteur qui a tout de suite limogé le chauffeur pour faute grave. Le chauffeur a eu une restriction de transport, il a même été limogé.

Tout à l'heure Nadine nous a dit qu'il n'y a rien de fait pour les enfants, je pense que tu pousses le bouchon un peu loin. Un multi parc, pas assez de fait ? On est tous d'accord, il n'y a jamais assez de fait.

**Mme Nadine PAUL :** Je parlais des 16-18 ans parce que j'avais demandé en commission, j'ai précisé.

**M. Daniel DOUARD :** Je te réponds parce qu'il y a quand même eu le City Park qui n'est pas n'importe quoi, il y a des communes qui n'en sont pas encore dotées mais qui vont s'en doter mais le nôtre existe malgré qu'il soit un peu dégradé et c'est bien dommage parce que justement les jeunes ne peuvent pas y aller parce que d'autres viennent dégrader.

**Mme Nadine PAUL :** Je ne parlais pas que de sport, je parlais d'animations.

**M. Daniel DOUARD :** D'animations ?

**Mme Nadine PAUL :** Et on avait prévu de faire quelque chose pour la fin d'année justement pour essayer de montrer, je me rappelle très bien, je ne sais pas si vous étiez à cette commission où Coralie s'est emballée, mais j'avais parlé des 14-18 ans en disant qu'on ne faisait rien à Garennes et qu'il serait bon de faire quelque chose en cette fin d'année. On pouvait tout imaginer, une animation dans la salle, etc., plein de choses mais ça a été refusé. Du coup, comme ça a été refusé, on n'a rien fait, ni pour les enfants, ni pour n'importe quel âge, on n'a rien fait du tout.

**M. Daniel DOUARD :** Tout est à faire et je compte sur toi, je suis prêt à donner un coup de main pour le faire.

**Mme Nadine PAUL :** Il faut venir en commission parce que j'ai proposé la dernière fois mais ça a été refusé. Donc avec grand plaisir comme ça vous serez mon premier fan et mon premier soutien.

**M. Daniel DOUARD :** Eh bien pourquoi pas. Quand il y a des décisions qui vont dans mon sens, je les suis.

**M. le Maire :** Je vais clôturer cette réunion.

La prochaine séance du Conseil Municipal est programmée le vendredi 3 mars 2023 et nous commencerons à discuter du budget.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h26.

La secrétaire de séance,  
Martine LEPETIT

Le Maire,  
Jean-Pierre GATINE